Bulletin Intérieur

DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

JUIN 1955 — N° 80

SOMMAIRE

Pour organiser la discussion du 47e Congrès

Exposés sur les questions à l'ordre du jour

- A. - PROGRAMME DU PARTI POUR LES LEGISLATIVES.

PREMIERE PARTIE : POLITIQUE INTERIEURE — PAGES

— Problèmes économiques . . . . . A. GAZIER 3
— Problèmes financiers . . . . . Ch. PINEAU 5
— Problèmes Agricoles . . . . . K. LOUSTAU 6

DEUXIEME PARTIE : POLITIQUE INTERNATIONALE
G. JAQUET 10

TROISIEME PARTIE : PROBLEMES D'OUTRE-MER
A. BIDET 17

- B. - ORGANISATION DE LA PROPAGANDE POUR LES LEGISLATIVES . . . . . P. COMMIN 19

- C. - LOI ELECTORALE.
— Première Partie . . . . . WEIL RAYNAL 21
— Deuxième Partie . . . . . MAZUEZ 25
— Troisième Partie . . . . . COLTICE 28

- D. - REFLEXIONS SOUMISES AUX DELEGUES DU QUARANTE-SEPTIEME CONGRES NATIONAL.
L. BOUTBIEN 30

Fondation Jean-Jaurès

Pour Organiser la Discussion...

Exposés sur les Questions

A L'ORDRE DU JOUR DU CONGRES...

« ...AFIN D'ORGANISER LA DISCUSSION, IL A ETE DECIDE QUE, POUR CHACUNE « DES QUESTIONS CI-APRES PREVUES A L'ORDRE DU JOUR DU CONGRES, LE DEBAT « SERAIT OUVERT PAR L'EXPOSE D'UN RAPPORTEUR » (Extrait de la circulaire 731, du 6 mai « 1955) :

A. — PROGRAMME DU PARTI POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES

1re PARTIE : POLITIQUE INTERIEURE :

- **PROBLEMES ECONOMIQUES** ..... **A. GAZIER.**
- **PROBLEMES FINANCIERS** ..... **Ch. PINEAU.**
- **PROBLEMES AGRICOLES** ..... **K. LOUSTAU.**

2me PARTIE : POLITIQUE INTERNATIONALE :

..... **G. JAQUET.**

3me PARTIE : POLITIQUE OUTRE-MER :

..... **A. BIDET.**

B. — ORGANISATION DE LA PROPAGANDE POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES

..... **P. COMMIN.**

C. — LOI ELECTORALE (1)

..... **W. RAYNAL, MAZUEZ et COLTICE.**

D. — REFLEXIONS SOUMISES AUX DELEGUES AU CONGRES NATIONAL

..... **L. BOUTBIEN**

NOTA (1). — « *Dans sa séance du 4 mai courant, le Comité Directeur, après avoir procédé à un échan-* « *ge de vues sur le problème de la loi électorale, a estimé souhaitable que la discussion, prévue sur cet objet* « *à l'ordre du jour du Congrès National ordinaire, ne soit pas suivie de décision, celle-ci étant réservée à* « *un Conseil National ultérieur ayant pouvoir de Congrès pour fixer la position du Parti. Cette proposition* « *a notamment l'avantage d'informer tous les Militants sur les différents systèmes électoraux en présence* ». (Circulaire 731 du 6 mai 1955).

POUR APPORTER QUELQUES ELEMENTS A LA DISCUSSION DES SECTIONS...

Texte de la Commission Nationale Ouvrière

Ce texte ne constitue pas une Motion. Il est publié à la demande de la Commission Nationale Ouvrière dans la seule intention d'apporter quelques éléments dans les discussions de nos Sections et de nos Fédérations. Parvenu trop tard, il n'a pu trouver sa place dans le « Bulletin Intérieur » n° 80.

LA Commission Nationale Ouvrière du Parti Socialiste S.F.I.O. constate que, malgré un relèvement moyen des salaires que l'on peut évaluer à 8 %, aucune des revendications essentielles de la classe ouvrière n'ont été satisfaites par les Gouvernements qui se sont succédés depuis le dernier Congrès du Parti, exception faite sur la cessation des hostilités en Indochine.

*
**

BIEN au contraire, le capitalisme sort renforcé de la période qui vient de se terminer. La politique de reconversion envisagée a pour but de lui permettre de retrouver tout son équilibre par une normalisation de l'économie libérale avec l'argent des Contribuables. Le Gouvernement Edgar FAURE prévoit le développement des investissements privés, conformément aux demandes du C.N.P.F. Et pourtant jamais les grosses Sociétés capitalistes n'ont fait autant de bénéfices qu'au cours de l'année 1954.

Les bénéfices sont réalisés au détriment des travailleurs à qui l'on impose une productivité de plus en plus grande sans qu'ils bénéficient de la moindre contrepartie, sauf quelques exceptions dans les secteurs publics et nationalisés. La semaine de quarante heures n'est plus respectée et le nombre des accidents du travail, consécutifs à l'augmentation des cadences et aux conditions de travail de plus en plus dures, a dépassé, au cours de l'année 1954, le chiffre jamais atteint de 1.700.000, faisant plus de mutilations que la guerre 1939-1945.

L'ensemble des grandes conquêtes sociales est gravement menacé. Après avoir employé, avant Août 1953, les attaques de front, les hommes du capitalisme entament une campagne de démolition sournoise et persévérante. Le cas des quarante heures est probant : c'est par le maintien de salaires de base de misère que l'on impose aux ouvriers des heures supplémentaires qui, seules, leur permettent de toucher un salaire décent. La Sécurité Sociale couvre de moins en moins les frais de la maladie, sous la pression des oligarchies corporatives des ordres des médecins et des pharmaciens et des trusts pharmaceutiques. Les libertés syndicales sont remises en question jour après jour : les innombrables débrayages, qui ont eu pour seul motif le licenciement des Délégués ou des Membres du Comité d'Entreprise, licenciés pour avoir défendu leurs mandants, en sont la preuve.

*
**

AUSSI la Commission Nationale Ouvrière salue-t-elle les centaines de millions de travailleurs qui, depuis un an, par des actions décisives et courageuses, ont défendu leurs droits : les Dockers de Bordeaux, les Douaniers, les Enseignants, les Travailleurs de la métallurgie, de l'alimentation et des services publics et de santé, les Traminots ont su, dans les luttes quotidiennes, montrer leur désaccord total avec la politique gouvernementale. Dans le bâtiment en particulier, la signature d'une Convention Collective nationale a été un progrès indéniable pour l'ensemble des travailleurs de la profession et un exemple pour le Mouvement ouvrier.

Mais la Commission Nationale constate le maintien, avec la complicité du Gouvernement, de bas salaires dans de nombreuses professions ou régions, l'insuffisance des retraites, l'opposition patronale systématique à la discussion des Conventions Collectives. Sur ce dernier point, la Commission Nationale proteste contre le décret gouvernemental sur la conciliation, qui déforme totalement les propositions faites par « Force Ouvrière », le Parti Socialiste et la Commission du travail à l'Assemblée Nationale.

Aussi la Commission Nationale dénonce-t-elle les équivoques, les astuces et les mensonges de la soi-disant politique « d'expansion économique » de M. Edgar FAURE, symbolisée par un prétendu plan de dix-huit mois sur lequel on attend encore la moindre explication cohérente. Elle estime que la politique du « bluff » et de la poudre aux yeux, qui a succédé, depuis août 1953, à l'immobilisme des années précédentes, ne vaut pas mieux et n'a que trop duré. Elle pense qu'aucune concession ne peut être faite, sous aucune forme et en aucune circonstance, aux hommes qui ont appuyé fermement cette politique de réaction sociale, car les représentants du Mouvement ouvrier ne peuvent en aucune façon apparaître comme les associés d'une telle action.

*
**

LA Commission Nationale précise que seul un programme prévoyant un effort de planification économique transformant la structure même de la Société peut apporter des améliorations substantielles aux salariés. Cette planification suppose un Gouvernement doté de moyens d'information et de contrôle et une extension du secteur public de l'économie par la Nationalisation de la sidérurgie, du ciment, des produits chimiques et des transports.

La Commission Nationale, reprenant les conclusions de la Conférence des Cheminots socialistes, estime que ,pour mener une telle politique, le Parti tout entier doit remplir intégralement sa mission, qui est non seulement de défendre la classe ouvrière, mais d'être la classe ouvrière en appelant les salariés membres du Parti à s'unir et à agir en commun pour que le Parti de la classe ouvrière, leur Parti Socialiste, soit en permanence à l'avant-garde de la lutte pour l'élévation du niveau de vie des masses laborieuses, la défense des libertés et de la Paix. Elle demande que le Parti conjugue tous ses efforts pour obtenir une franche action commune, respectant l'autonomie organisationnelle de chacun, entre la Confédération Générale du Travail « Force Ouvrière » et le Parti Socialiste.

La Commission considère en effet qu'aucun Socialiste ne peut avoir honte de ses amitiés et de ses opinions, qu'il doit être, en tant que Socialiste, un vivant exemple des plus hautes qualités du militantisme ouvrier. Mais elle considère également que le Parti a le devoir d'exprimer clairement sa position à l'égard du Syndicalisme et de condamner formellement l'indifférence à l'égard de l'organisation syndicale, l'adhésion à des organisations ennemies du Parti, telle la C.G.T., la participation aux Syndicats scissionnistes, diviseurs du prolétariat, qu'ils se baptisent du nom d'amicales, d'autonomes ou d'indépendants.

*
**

ELLE rappelle qu'un des objectifs essentiels de la classe ouvrière est la réalisation de son unité, que le Mouvement ouvrier ne sera puissant et efficace que dans la mesure où il n'y aura qu'un seul Parti et qu'une seule centrale syndicale de la classe ouvrière, ce qui suppose la liquidation de tous les phénomènes de division du prolétariat, à commencer par le « communisme ».

Elle dénonce à ce sujet, comme néfastes à la classe ouvrière, les réalisations d'unité d'action avec le Parti « communiste », pour quelque motif que ce soit, cette tactique n'ayant pour but, ainsi qu'en font foi tous les écrits des dirigeants « communistes », que de préparer la liquidation du Socialisme dans l'esprit des travailleurs.

*
**

LA Commission Nationale souhaite en conclusion que le Parti prenne la tête d'un regroupement de tous les hommes sincèrement attachés à la Démocratie et à la défense des intérêts du monde du travail. Ces hommes se cherchent, et les incidents du dernier congrès de la C.F.T.C., comme le conflit au sein de la C.G.T., le prouvent largement. A nous de saisir l'occasion.

Le Gérant : Georges BRUTELLE.

Impr. S.E.P., 5, Boul. de Strasbourg, ARRAS

FÉDÉRATION DU LIVRE C.G.T. F.O.

SUPPLEMENT AU « BULLETIN INTERIEUR » DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O. n° 80, juin 55
12, Cité Malesherbes, 12 — PARIS IXme

A - Programme du Parti pour les Élections Législatives

1ère Partie : Politique Intérieure

• Schema du Programme Economique et Social.

Par Albert GAZIER.

Le texte ci-dessous est un simple SCHEMA fourni à TITRE INDICATIF aux camarades pour servir de base à la discussion du 47e Congrès National.

LE programme économique et social du Parti doit reposer sur quatre principes essentiels et inséparables les uns des autres. Ces principes valent également pour tous les pays qui composent l'Union Française :

1° *Assurer une meilleure répartition des richesses nationales ;*

2° *Accroître les richesses nationales et garantir le plein emploi ;*

3° *Préparer dès maintenant la société socialiste ;*

4° *Maintenir et développer les libertés politiques.*

I. — ASSURER UNE MEILLEURE REPARTITION DES RICHESSES NATIONALES

LES moyens à mettre en œuvre sont :

1°) UNE POLITIQUE DES SALAIRES :

— Le Salaire Minimum Garanti doit être relevé, les primes doivent être intégrées, les zones sont à supprimer par étapes.

— Le Salaire Minimum Garanti doit varier avec le coût de la vie (véritable Echelle Mobile) et avec la production consommable.

— Les Conventions Collectives doivent, dans le secteur privé, déterminer l'échelle des salaires et l'ensemble des conditions de travail. Exclure l'arbitrage obligatoire tant qu'il sera repoussé par les Syndicats libres. Instituer une procédure efficace de conciliation complétée par un système d'expertise (Proposition socialiste n° 9.843 établie en commun avec F.O.).

— Pour les Fonctionnaires : plan de reclassement avec intégration des primes et indemnités dans les traitements, d'où bénéfice pour les retraités et les victimes de la guerre.

2°) UNE REFORME DE LA SECURITE SOCIALE (Propositions socialistes 9.896 et 10.011) :

— Suppression du délai au delà duquel les prestations maladies sont refusées ;

— Remboursement à 80 % des frais médicaux ;

— Extension de la Sécurité Sociale à toute la population ;

— Assurance - chômage ;

— Fonds national vieillesse avec, comme objectif : porter le minimum de pension à 60 % du salaire garanti.

3°) UNE REFORME DE LA FISCALITE (Proposition socialiste 6.057).

4°) UNE ORGANISATION DES MARCHES DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION définissant la place et le rôle de l'Agriculture, de l'Artisanat et du Commerce, et assurant des conditions normales d'existence aux Membres de ces professions.

Collection Jean Jaurès

II. — ACCROITRE LES RICHESSES NATIONALES ET GARANTIR LE PLEIN EMPLOI

EN effet, si indispensables qu'elles soient, les réformes de répartition ne suffiraient pas à atteindre des résultats satisfaisants.

Les moyens à employer sont :

1° **Un plan démocratiquement approuvé par le Parlement** en vue de porter le revenu national au niveau le plus haut et d'assurer la satisfaction des besoins de la population grâce au développement harmonieux des productions et des régions ou territoires ;

2° **Une organisation professionnelle et une organisation des marchés ;**

3° **Une politique de l'exportation ;**

4° **Un contrôle démocratique des ententes professionnelles ;**

5° **Une amélioration et une extension des Nationalisations ;**

6° **Une politique nouvelle du crédit et des investissements** appliquée, non en fonction de la rentabilité financière, mais de l'utilité sociale ;

7° **La création d'un véritable Ministère de l'Economie Nationale** (statistique, direction de l'économie, contrôle) ;

8° **Une définition de la productivité** avec contrôle ouvrier et participation des travailleurs aux résultats ;

9° **Une politique de l'emploi :** (jeunes, travailleurs non spécialisés, travailleurs âgés, diminués physiques) et de formation professionnelle ;

10° **L'organisation économique de l'Europe.**

III. — PREPARER DES MAINTENANT LA SOCIETE SOCIALISTE, C'EST-A-DIRE LA DEMOCRATIE ECONOMIQUE

1° **Extension des pouvoirs des Comités d'Entreprise ;**

2° **Amélioration du fonctionnement des Conseils d'administration des Sociétés Nationales ;**

3° **Prérogatives des collectivités locales ;**

4° **Coopératives de production et de consommation ;**

5° **Education des travailleurs** (Syndicats, Sections du Parti, Congés-éducation) ;

6° **Réforme de l'Enseignement.**

IV. — LIBERTES POLITIQUES

TOUTES les mesures proposées, tous les moyens préconisés ne se conçoivent que dans le maintien et le développement des libertés politiques.

Se posent à ce sujet :

1° **Le problème de l'Information** (sans oublier l'information économique) ;

2° **La réforme de la Constitution, du régime électoral et des méthodes parlementaires ;**

3° **La question laïque ;**

4° **Le respect de la personne humaine** et le libre exercice de tous ses droits.

V. — CONCLUSION

AUCUN **Parti, autre que le Parti Socialiste, ne poursuit l'application simultanée des quatre principes ci-dessus définis.**

• Problèmes Financiers

Par Christian PINEAU.

Le texte ci-dessous est un simple SCHEMA fourni à TITRE INDICATIF aux camarades pour servir de base à la discussion du 47e Congrès National.

I. — NOTION DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

1°) DEPENSES RENTABLES — INVESTISSEMENTS — HABITAT.

2°) DEPENSES NON RENTABLES :

a) *Marche des services publics - Solidarité nationale;*
b) *Dépenses militaires ;*
c) *Dépenses inutiles - Gaspillage.*

3°) CARACTERE DE L'INFLATION

II. — FINANCEMENT DES DEPENSES RENTABLES

Emprunts d'Etat et des collectivités ; Auto-financement des services publics ; Appoint fiscal.

III. — FINANCEMENT DES DEPENSES NON RENTABLES

1°) FISCALITE DIRECTE

Systèmes socialistes ;
Systèmes capitalistes ;

Avantages :
Redistribution du revenu national ;
Effet déflationniste.

2°) FISCALITE INDIRECTE

Abus des taxes sur les produits de première nécessité ;
Incidences des taxes sur les chiffres d'affaires ;
Effets inflationnistes.

3°) REFORME FISCALE

Surtaxe progressive ;
Impôt sur les Sociétés ;
Taxe à la valeur ajoutée.

IV. — ECONOMIES SUR LES SERVICES

Décentralisation ; Réforme administrative ; Eviter les illusions.

LE PROGRAMME SOCIALISTE N'EST PAS UN PROGRAMME DE FACILITE

Coll. Fondation Léon Blum

• Problèmes Agricoles

Par K. LOUSTAU

I. — INTRODUCTION

LE court laps de temps qui nous est imparti pour la rédaction de cette note ne nous permet pas de faire une étude complète sur la situation de notre agriculture, sur les mesures qui ont été prises ces dernières années et sur celles que préconise notre Parti.

Nous nous bornerons donc à indiquer les points essentiels du Rapport que nous présenterons au 47ème CONGRES NATIONAL.

II. — LA CRISE AGRICOLE

NOTRE agriculture éprouve des difficultés considérables dues à ce que, jusqu'ici, l'augmentation de notre production s'est effectuée sans orientation véritable et dans le cadre d'une économie anarchique. On a encouragé les producteurs à produire, à produire toujours davantage, sans assurer un écoulement satisfaisant de leurs produits.

Les cours s'effondrent à la production sans répercussion notable sur les prix à la consommation.

Les petites et moyennes exploitations sont plus particulièrement touchées par la crise. Un Rapport de la Cour des Comptes indique que 40 % environ des exploitants agricoles ont moins de 300.000 francs de revenu brut par an.

Quel que soit le mode de calcul, que l'on tienne compte de l'auto-consommation au prix de gros ou au prix de détail, que l'on se base sur le revenu individuel, le revenu familial ou le revenu social, le résultat est le même : la part de l'agriculture dans notre revenu national est extrêmement réduite et tend à diminuer toujours davantage.

Cette baisse des revenus agricoles provoque : l'exode, le vieillissement de la population, la disparition de l'esprit d'entreprise, le maintien de la routine, le manque de progrès social.

En un mot, nous assistons à la conséquence la plus inhumaine de l'économie capitaliste : la misère dans l'abondance.

III. — LE PROBLEME AGRICOLE COMMANDE TOUS LES AUTRES

LE premier plan de modernisation a permis à notre pays d'accroître ses ressources énergétiques et d'aménager les grands secteurs de base sans lesquels nos industries de transformation ne pourraient se développer.

Les auteurs du deuxième plan ont eu le mérite de réserver une large place au secteur agricole.

En effet, le déséquilibre qui existe dans notre revenu national risque de faire échouer toutes les mesures qui seront prises pour redresser notre économie : la population agricole active représente 30 % de la population active de la France et ne perçoit que 14 % du revenu national.

Il n'est pas possible d'assainir notre économie tant que la situation de l'agriculture n'aura pas été améliorée.

Comme nous l'indiquons plus haut, la crise agricole a en effet pour conséquence l'exode rural.

Or, si au cours de ce dernier demi-siècle, l'industrie, le commerce, les grands services publics ont absorbé une main-d'œuvre importante venant de l'agriculture, il n'en est plus de même actuellement. Notre industrie connaît des difficultés, la crise du logement sévit dans les villes, et ces dernières ne peuvent héberger un plus grand nombre de travailleurs voués au chômage.

Ainsi, il nous faut rejeter la solution qui consisterait à augmenter le revenu individuel des agriculteurs par une diminution de la population active agricole.

Il faut d'ailleurs ajouter qu'une réduction importante de la masse des ruraux diminuerait les débouchés de l'industrie.

Le relèvement du revenu agricole est, par conséquent, une des conditions essentielles de ce que l'on a appelé « la relance économique ».

C'est le premier problème à résoudre. De sa solution dépendent tous les autres.

IV. — L'EXPANSION DE LA PRODUCTION AGRICOLE

L'ELEVATION du niveau de vie d'une population agricole active à peu près constante ne peut donc être réalisée que par l'EXPANSION de la PRODUCTION. Celle-ci est d'ailleurs une nécessité nationale. Elle doit contribuer très largement à l'équilibre de notre balance des comptes.

Pour atteindre ce but, il faut libérer les Agriculteurs de la crainte de la surproduction.

C'est un problème d'organisation des marchés et des débouchés.

V. — UNE QUESTION PRIMORDIALE : L'ORGANISATION DES MARCHES

NOTRE production agricole doit trouver des débouchés, sur le plan intérieur, par une augmentation du pouvoir d'achat de la masse des consommateurs et, sur le plan international, par une meilleure organisation des échanges entre la France et les autres pays.

On ne peut, en effet, considérer qu'il y ait pléthore de produits alimentaires lorsque l'on sait qu'en différentes régions du monde des populations sont encore insuffisamment ou mal nourries.

La nécessité d'une organisation rationnelle de notre économie agricole n'est donc pas à démontrer.

Personne, d'ailleurs, ne cherche aujourd'hui à le contester. Mais il s'agit de savoir quelle est l'organisation que l'on veut instituer.

Nous l'avons souvent souligné, une organisation des marchés qui ne comporterait pas la garantie d'écoulement de la production à un juste prix serait un leurre.

VI. — LES MESURES PRISES, JUSQU'ICI, EN MATIERE D'ORGANISATION DES MARCHES

LES dispositions qui sont intervenues ont été prises en vertu du décret du 30 septembre 1953.

Elles concernent les productions ci-après : viande, lait, fruits et légumes, pommes de terre, betteraves, fruits à cidre, oléagineux, houblon.

D'autres productions étaient déjà organisées avant le décret du 30 Septembre 1953, ce sont : les céréales, le vin, les textiles nationaux, le tabac, le lait de brebis, la chicorée à café, les fleurs et les plantes aromatiques, les semences, graines et plantes, le bois (Fonds Forestier National).

Le système d'organisation des marchés mis en place depuis septembre 1953 peut être résumé ainsi :

1°) **Comités nationaux interprofessionnels** : Ce sont des organismes d'études et de conseil qui ont pour mission d'associer les représentants qualifiés des diverses activités à l'étude du marché de chaque produit.

2°) **Fonds spéciaux chargés de l'assainissement des divers marchés.** Ces fonds, qui disposent de moyens financiers, peuvent être complétés par des organismes d'intervention qui sont des Sociétés Interprofessionnelles. Exemple : la Société Interprofessionnelle du bétail et des viandes, créée le 1er Décembre 1953 (S.I.B.E.V.).

3°) Au-dessus des Fonds particuliers concernant chaque marché est placé le **Fonds de Garantie Mutuelle et d'Orientation Agricole.**

Le but de cet organisme est d'assumer la solidarité entre les divers marchés et d'orienter la production. Il sera établi une sorte de péréquation qui fera que les marchés bénéficiaires aideront les marchés déficitaires.

Les Fonds particuliers doivent avoir un caractère temporaire correspondant à l'assainissement des marchés déséquilibrés, tandis que le Fonds de Garantie Mutuelle est un organisme permanent.

VII. — QUELQUES BREVES OBSERVATIONS

NOUS nous limiterons ici à quelques brèves observations en ce qui concerne les organismes indiqués ci-dessus, nous réservant d'apporter plus de précisions dans le Rapport que nous présenterons au Congrès National.

Mais d'ores et déjà, nous pouvons attirer l'attention des camarades de nos Sections sur le fait que les deux principaux systèmes d'organisation des marchés agricoles actuellement en vigueur en France sont, d'une part, celui de l'Office Na-

tional Interprofessionnel des Céréales et, d'autre part, celui qui a été créé par le décret du 30 Septembre 1953 et que nous avons schématisé ci-dessus.

Il nous paraît intéressant de faire une brève comparaison de ces deux systèmes.

1°) L'Office National Interprofessionnel des Céréales (O.N.I.C.)

Créé par la Loi du 15 Août 1936, sous la forme d'un « Office National Interprofessionnel du Blé », son principe fondamental est de se porter acquéreur de la totalité de la production à un prix rémunérateur. **Il y a donc garantie de prix et garantie d'écoulement.**

Cet Office est administré par un Conseil Central, dans lequel les Producteurs sont en majorité (22 membres sur 43), et où les Consommateurs sont représentés.

2°) L'organisation des Marchés Agricoles instituée par le décret du 30 Septembre 1953.

LES COMITES NATIONAUX INTERPROFESSIONNELS

Ce sont des organismes consultatifs dont les pouvoirs publics utilisent les avis, suggestions et propositions.

Ils sont composés de Producteurs, de Transformateurs, de Distributeurs et de Représentants des services ministériels intéressés.

La représentation des consommateurs est exclue, ainsi que celle des organisations coopératives ou de Crédit Mutuel.

Les opérations commerciales destinées à équilibrer les marchés sont décidées par l'ETAT, qui en confie l'exécution à des organismes d'intervention avec lesquels il passe des conventions.

LES ORGANISMES D'INTERVENTION

Ce sont des Sociétés professionnelles ou des entreprises à caractère agricole, industriel ou commercial.

Ces organismes d'intervention ont comme ressources :

— les plus values des opérations commerciales affectées sous contrôle par eux directement ;

— les commissions prévues sur les opérations commerciales et dont le taux est fixé par arrêté ;

— les avances ou subventions du Fond de Garantie Mutuelle.

Il faut encore insister sur le fait que ce sont les pouvoirs publics qui décident des opérations à exécuter.

Le caractère d'organisme d'intervention s'acquiert en vertu d'une convention passée avec les Ministres intéressés.

Ces conventions, conclues au maximum pour cinq ans, définissent la nature des produits et des opérations, les conditions de financement et les modalités de rémunération des entreprises.

Par conséquent, aucune opération d'exportation, d'importation, de stockage, ne peut être faite sans l'ordre de l'ETAT.

On peut donc dire que, malgré leurs apparences professionnelles ou interprofessionnelles, ces organismes d'intervention n'ont qu'un rôle d'exécution.

Nous sommes évidemment très loin du système institué par la Loi du 15 Août 1936 créant l'Office National Interprofessionnel du Blé, établissement public ayant des pouvoirs réels et géré par les producteurs, les consommateurs et l'Etat.

A la vérité, le décret du 30 Septembre 1953 a créé un système d'organisation des marchés agricoles purement étatique.

LE FONDS DE GARANTIE MUTUELLE

Il est géré par le Ministre de l'Agriculture et peut consentir des prêts ou des subventions, ou donner des garanties en vue de faciliter les opérations d'achat, de vente, de stockage, d'importation ou d'exportation de produits agricoles quand ceux-ci sont confiés aux organismes d'intervention.

Le Fonds de Garantie Mutuelle, dont nous exposerons le financement dans le Rapport que nous présenterons au Congrès National, ne peut intervenir qu'en faveur des opérations effectuées par des organismes d'intervention ayant conclu des conventions avec l'Etat.

Son caractère étatique n'échappera certainement pas à nos Camarades.

Pour conclure sur ce chapitre de l'organisation des marchés agricoles et sans rappeler en détail la Proposition de Loi socialiste, il convient de souligner que le système que nous préconisons est beaucoup plus efficace.

En effet, il exclut l'étatisation en confiant aux Producteurs et aux Consommateurs la gestion des offices régulateurs créés pour chaque marché et du Fonds National de Stabilisation, l'Etat n'intervenant que comme arbitre lorsqu'il y a désaccord entre les parties.

De plus, notre système assurerait vraiment la garantie de prix et la garantie d'écoulement des produits.

De même, afin de sauvegarder l'intérêt général et d'éviter des égoïsmes corporatifs toujours possibles, une place serait, dans la gestion des offices régulateurs et du Fonds de Stabilisation, réservée à des représentants qualifiés des Consommateurs.

Il faut aussi rappeler que, dans la proposition socialiste, le Fonds National de Stabilisation est doté de l'ensemble des Crédits d'Equipements alloués à l'Agriculture.

VIII. — AUTRES QUESTIONS IMPORTANTES SUR LESQUELLES NOUS DEVONS FAIRE PORTER NOTRE ACTION

EN dehors du problème très important de l'organisation des marchés et de celui de l'équipement individuel et collectif, nous devons, sur le plan parlementaire et sur celui de la propagande, faire porter notre action sur les points suivants :

a) *Formation professionnelle des jeunes agriculteurs et vulgarisation des Techniques modernes ;*
b) *Coopération et Crédit Agricole ;*
c) *Défense et développement de la petite propriété paysanne ;*
d) *Securité Sociale des Agriculteurs ;*
e) *Mesures en faveur des Ouvriers Agricoles.*

C'est là, avec l'organisation des marchés, un programme minimum sur lequel nous devrions baser notre propagande en vue des prochaines consultations électorales.

1°) FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES AGRICULTEURS ET VULGARISATION DES TECHNIQUES MODERNES.

L'accroissement de la production agricole, tel qu'il est en particulier défini dans les objectifs du deuxième Plan de Modernisation et d'Equipement, suppose une augmentation considérable du personnel d'enseignement et de vulgarisation aux différents échelons.

En ce qui concerne la réorganisation de l'enseignement agricole et la vulgarisation du progrès technique dans l'Agriculture, notre proposition est connue. L'action menée par le Groupe Parlementaire Socialiste au cours des récents débats a largement contribué à la faire connaître.

Il s'agit, en gros, de confier l'Enseignement post-scolaire agricole au Ministère de l'Education Nationale et la Vulgarisation au Ministère Technique qu'est le Ministère de l'Agriculture et à ses services départementaux.

Il convient à notre avis, dans notre propagande, de bien démontrer que l'organisation d'un véritable Enseignement agricole est un des points essentiels de notre programme et que notre opposition au projet soumis à l'Assemblée Nationale est motivée par notre souci de défendre la laïcité de l'Etat.

2°) COOPERATION ET CREDIT AGRICOLE.

Notre Parti doit préconiser une politique apportant toute l'aide désirable au mouvement coopératif agricole.

Nous n'ignorons pas, certes, les difficultés rencontrées dans certaines régions par des coopératives de types divers et d'importance variable, mais nous ne pensons pas qu'une intervention brutale des pouvoirs publics dans la gestion des coopératives puisse être de nature à éviter à l'avenir toutes difficultés.

Une solution devrait être recherchée dans la création des services de révision économique et comptable par les centrales coopératives, services qui fonctionnent déjà en Allemagne en particulier et qui ont permis d'enregistrer de très heureux résultats.

En ce qui concene le Crédit Agricole Mutuel, nous enregistrons un certain nombre de défaillances.

Nous constatons en effet que, dans les régions les plus pauvres, les Caisses locales et régionales de Crédit Agricole mutuel sont incapables, faute de ressources propres suffisantes, de faire face aux besoins à court et moyen terme les plus légitimes des Agriculteurs.

Les mesures à prendre doivent être les suivantes :

— Péréquation plus large entre les Caisses régionales ;

— Accroissement des ressources en faveur du crédit à long terme et principalement d'un crédit social destiné plus particulièrement à l'installation des jeunes agriculteurs ;

— Prêts d'équipement à taux réduit pour les régions pauvres.

3°) DEFENSE ET DEVELOPPEMENT DE LA PETITE PROPRIETE PAYSANNE.

Dans ce domaine, le Programme socialiste doit comporter :

— L'accélération des opérations de remembrement ;

— Le regroupement cultural ayant pour objet le rassemblement de parcelles cultivées ou incultes, en vue de leur exploitation rationnelle, tout en respectant, autant que possible, l'importance et l'équilibre économique des exploitations existantes.

— Création, afin d'éviter l'accaparement des terres, d'Offices fonciers exerçant, avec le concours de la Direction de l'Enregistrement, sur les mutations immobilières de fonds ruraux à destination agricole, le contrôle nécessaire pour assurer aux exploitations une structure en permettant l'utilisation la plus rationnelle en vue d'une production accrue et améliorée.

4°) SECURITE SOCIALE DES AGRICULTEURS.

L'accord du bénéfice de la Sécurité Sociale à tous les Agriculteurs exploitants et à leur famille doit être le souci constant de notre Parti.

Nous avons, à ce sujet, déposé plusieurs Propositions de Loi sur lesquelles nous reviendrons dans notre rapport.

5°) MESURES EN FAVEUR DES OUVRIERS AGRICOLES.

Bien que la Loi du 11 février 1950 n'ait prévu **qu'un seul Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti,** les salariés de l'Agriculture ont un salaire minimum inférieur de 16,6 % à celui qui est appliqué dans l'Industrie et le Commerce.

L'abattement de zone maximum, qui est dans l'Industrie de 12 %, est de 19,25 % dans l'Agriculture.

Le Groupe Socialiste a déposé une Proposition de Loi n° 5.589 tendant à mettre à parité le Salaire Minimum Garanti des travailleurs agricoles avec celui des professions industrielles et commerciales.

Ce texte fait l'objet d'un Rapport que nous avons établi et qui a été adopté par la Commission de l'Agriculture.

IX. — CONCLUSION

TELS sont les points essentiels sur lesquels nous avons l'intention de faire porter le Rapport que nous présenterons au prochain Congrès National.

Il ne peut, bien entendu, être question de faire une étude absolument complète des problèmes agricoles. A ce sujet, la Commission Centrale Agricole du Parti a déjà fourni une nombreuse documentation.

Nous nous efforcerons simplement de déterminer notre position sur les mesures qui ont été prises depuis 1953 et de souligner les points essentiels du Programme agricole de notre Parti.

2e Partie — Politique Internationale

Par G. JAQUET.

PLAN DU RAPPORT

I. — LA PAIX DANS LE MONDE

1° Considérations générales.
2° La politique soviétique.
3° La politique occidentale.
4° L'Europe.
5° L'Asie.

II. — POSITIONS SOCIALISTES

1° Positions de principe.
2° Désarmement et Sécurité collective.
3° Unité européenne.
4° Réunification de l'Allemagne.
5° La Conférence à Quatre.
6° L'Energie atomique.
7° Les objectifs de l'Internationale.

III. — LES CHOIX ACTUELS

1° Autriche et Allemagne.
2° Conférence à Quatre et Désarmement.
3° Relance européenne.
4° Problèmes d'Asie.

I. — LA PAIX DANS LE MONDE

1°) CONSIDERATIONS GENERALES :

POUR la première fois depuis l'agression japonaise contre la Chine du Nord en juillet 1937, la guerre a partout cessé dans le monde. L'armistice est devenu un état de fait en Corée ; les troupes étrangères, chinoises et américaines, ont quitté le pays. Les hostilités ont pris fin en Indochine, et même si un état latent de conflit subsiste au Sud-Vietnam, le canon s'est tu au Moyen-Orient, les accrochages entre Arabes et Israéliens ne dépassent pas le cadre d'incidents locaux. L'affaire du Canal de Suez a fait l'objet d'accords diplomatiques. En Europe, le problème de Trieste a été réglé à la satisfaction des deux parties.

C'est là le côté positif du tableau. Cependant, LA GUERRE FROIDE SUBSISTE, *et ici et là, de par le monde, persistent de nombreuses zones de tension, qui ont nom : Allemagne, Afrique du Nord, Formose, Sud-Vietnam, etc... La course aux armements s'est à peine ralentie du côté occidental, et ce que l'on sait du monde soviétique laisse à penser — étant donné la priorité rendue à l'industrie lourde — qu'elle s'est maintenue là également à son rythme antérieur.*

Cependant, et ce de manière paradoxale, les risques apparents de conflit général ont diminué. Si la « politique de Paix » qui a suivi la mort de Staline a fait long feu, pendant un temps, elle semble à nouveau connaître une sorte de « relance ».

L'effroyable puissance de destruction des armes atomiques nouvelles n'est certainement pas étrangère à cet apaisement relatif, de part et d'autre. Elle compte sans doute pour beaucoup dans le rapprochement des points de vue qui s'est esquissé, aux Nations-Unies, tant à Lake-Success qu'au Comité de Londres, en ce qui concerne les plans de désarmement.

Bref, à l'Ouest comme à l'Est, L'IDEE DE LA CO-EXISTENCE PACIFIQUE PARAIT ETRE EN PROGRES.

2°) LA POLITIQUE SOVIETIQUE :

DEPUIS la mort de Staline, l'orientation politique du Kremlin a donné lieu à deux interprétations contradictoires.

Pour les uns, elle traduit une volonté sincère de détente, aussi bien sur le plan intérieur, que sur le plan international.

Pour les autres, il ne s'agit que d'un changement purement tactique.

Avant de tenter le moindre essai d'interprétation, essayons de dégager objectivement les signes positifs et négatifs de la nouvelle politique.

A. — SIGNES POSITIFS

Distinguons ici entre les mesures destinées à frapper l'opinion étrangère, et les décisions de politique intérieure.

a) Mesures destinées à frapper l'opinion publique étrangère.

— autorisation le 23 mars 1953 accordée à un groupe de journalistes américains de se rendre à Moscou ;

— invitation le 18 avril de cinq journalistes belges à passer trois semaines en U.R.S.S. ;

— visite le 13 juin du canal Don-Volga par les correspondants de presse accrédités à Moscou, sur l'invitation du Ministre des Affaires étrangères ;

— abolition le 22 juin des restrictions apportées au déplacement des diplomates en U.R.S.S. ;

— participation du croiseur soviétique « Sverdlov » à la revue navale du couronnement à Spithead ;

— libération de certains internés et prisonniers civils occidentaux et relâchement des épouses russes de citoyens occidentaux. (En particulier quatorze civils français arrêtés en Corée du Nord et sept civils britanniques, le 14 avril) ;

— libération de Willi Oatis à Prague et d'Edgar Sanders à Budapest ;

— autorisation aux épouses russes de citoyens anglais et américains de quitter l'U.R.S.S. ;

— adoucissement du ton de la presse soviétique et des discours publics. L'expression « fauteurs de guerre anglo-américains » disparaît pratiquement du vocabulaire ;

— le 5 novembre, l'U.R.S.S. adhère sous certaines conditions au Bureau international du Travail ;

— un décret de Vorochilov vient abroger, le 2 décembre, les dispositions de la loi du 15 février 1947, concernant l'interdiction des mariages entre ressortissants soviétiques et étrangers ;

— le 1er janvier 1954, Malenkov déclare au journaliste américain Kingsbury que « L'U.R.S.S. SOUHAITE AVANT TOUT L'AMELIORATION DES RAPPORTS AVEC LES U.S.A. ».

Depuis, l'on a pu encore enregistrer la normalisation des relations diplomatiques avec la Yougoslavie et Israël, l'abandon des « fureurs antisionistes », la signature de l'armistice en Corée, celle des Accords de Genève. Des progrès sensibles, enfin, à la Conférence du Désarmement et l'approbation de l'accord sur Trieste, ainsi que la signature du Traité autrichien.

b) **Mesures intérieures.**

— Dix jours après la mort de Staline, les premières mesures de réorganisation de l'Exécutif sont promulguées. Elles entraînent la suppression du Bureau de la Présidence, et le remaniement d'un certain nombre de Ministères. Sur le plan du Parti, les décisions du 19e Congrès sont abrogées, en particulier celles concernant la suppression du Politburo qui semble réapparaître sous la forme d'un Presidium restreint de dix membres.

— Le 27 mars 1953, le Presidium du Soviet suprême décide une amnistie qui dépasse en importance toute mesure de clémence antérieure et est suivie, le 4 avril, de l'arrestation de l'ancien Vice-ministre de la Sécurité Rioumine et de l'ancien Ministre de la Sécurité, Ignatiev, tenus pour responsables dans l'affaire des « Médecins ».

— L'affaire des Médecins se prolonge dans les semaines qui suivent par toute une série d' « épurations » dans les Républiques soviétiques. Dès le 7 avril, la « Pravda » avait particulièrement insisté sur le danger qu'il y avait à susciter des inimitiés nationales à l'intérieur de l'U.R.S.S. et souligné le principe de l'égalité entre les nations soviétiques. Il semble que le pouvoir nouveau veuille plus ou moins rompre avec l'effort de centralisation accompli, après la fin de la guerre mondiale, pour rétablir la prédominance de Moscou. Les artisans les plus marquants de cette centralisation sont destitués en avril 1953 (Mgueladze en Géorgie) ; les critiques de « déviations nationalistes » disparaissent complètement de la presse soviétique qui ne célèbre plus que l'amitié et l'égalité entre les peuples soviétiques.

— Le 10 juillet 1953 : destitution de Béria, qui est exécuté, le 23 décembre, avec six de ses complices.

La destitution de Beria déclenche une nouvelle épuration (presque tous les Ministres et fonctionnaires désignés dans les Républiques dans les cent jours qui suivirent la mort de Staline) et les fonctionnaires alors destitués font leur rentrée.

La nouvelle orientation centraliste de la politique nationale après la disgrâce de Béria est accompagnée d'une accentuation du thème « encerclement capitaliste » dans la presse soviétique, destinée à renforcer la discipline et à faire admettre le retour au pouvoir dans les Républiques des « hommes de Moscou ».

— Caractère collectif du gouvernement : L'affaire Béria provoque également un changement dans le rôle de la « personnalité » chez les dirigeants. Un communiqué du Comité du Parti de Moscou affirme que :

« *des défauts sérieux ont été constatés dans le domaine de « la propagande qui tendaient à l'abandon de la conception « de Marx et de Lénine, concernant le rôle de la « personna- « lité » dans l'Histoire. Au lieu d'expliquer le rôle du Parti « communiste en tant que force dirigeante dans l'édification « du communisme dans le pays, la propagande allait jusqu'à « préconiser le « culte de la personnalité » en minimisant le « rôle du Parti et de son centre dirigeant qui est le Comité « Central* ».

Et la « Pravda » du 10 juillet rappelle fort à propos :

« *Marx s'opposait toujours à la publication de tout message « vantant ses propres mérites* ».

— Amélioration du niveau de vie :

C'est le dernier aspect de la politique intérieure en U.R.S.S. depuis la mort de Staline qui reste à noter : les efforts déployés par le gouvernement pour mettre le niveau de vie de la population au premier plan de ses préoccupations.

Malenkov, parlant devant le Soviet Suprême, déclare le 8 août 1953 :

« *La tâche urgente consiste maintenant à obtenir, dans les « deux ou trois années à venir dans notre pays, l'abondance « de vivres pour la population* ». Il s'engage alors :

« *à assurer une amélioration constante du bien-être des « ouvriers, des paysans kolkhosiens, des intellectuels et de « tous les Soviétiques* ».

Par ailleurs, une série de mesures est annoncée réduisant les impôts des kolkhosiens et les « normes de fournitures obligatoires prélevées sur leur économie auxiliaire individuelle ».

Toutes mesures qui se prolongent de façon analogue dans les « Démocraties Populaires ».

L'évolution se poursuit ainsi jusqu'au 23 décembre 1954, date à laquelle la « Pravda » repousse indirectement le programme de biens de consommation de Malenkov et insiste pour « que l'on mette davantage l'accent sur l'industrie lourde ».

B. — SIGNES NEGATIFS

a) **Fin de la N.E.P.**

Le 24 janvier 1955, l'offensive contre la nouvelle politique se précise. La « Pravda » écrit que l'on ne saurait imaginer « théorie plus désastreuse que le programme de M. Malenkov d'accroissement de la production des biens de consommation, aux dépens du programme d'industrie lourde ».

Mikoyan, co-auteur des plans Malenkov, est contraint d'abandonner le Ministère du Commerce. Le 8 février 1955 enfin, le Soviet Suprême accepte à l'unanimité, en quatre minutes, la démission de Malenkov, qui avait confessé devoir supporter pleinement la responsabilié de l'échec du programme agricole de Khrouchtchev. Ce dernier désigne Boulganine comme Président du Conseil des Ministres.

Notons d'autre part que, le 7 mai 1954, l'U.R.S.S. rétablissait la peine de mort pour assassinat avec préméditation, et que le 24 juillet de la même année, la « Pravda » donnait le ton à une nouvelle campagne anti-religieuse.

b) **Sur le plan extérieur.**

Subsistent par contre des actes qui semblent démontrer la permanence des visées traditionnelles. Citons-les, sans cimmentaires :

— *Echec de la Conférence de la Paix sur la Corée ;*

— *Exploitation constante du thème de la réunification de l'Allemagne, sans que soit jamais avancée la moindre proposition susceptible de faire progresser la négociation, ni que le problème des élections libres ne soit évoqué ;*

— *Dénonciation des Traités d'Amitié franco et anglo-soviétique.*

C. — ESSAI D'INTERPRETATION

LE dictateur défunt imprimait à la politique soviétique une impulsion personnelle (tendances paranoïaques de Staline) qu'aucun de ses successeurs ne peut prétendre imposer. La méfiance pathologique de Staline conduisait naturellement à un monolithisme absolu. L'homme se complaisait en des attitudes provocantes et agressives. Sans renoncer à une politique de force, le ou les successeurs paraissent aujourd'hui plus conscients des limites de cette force.

D'autr part, la *détente* n'est pas pour l'U.R.S.S. une politique nouvelle : évoquons seulement 1934-1938, la politique des Fronts Populaires, les Accords Laval-Staline. Pour que la rupture tactique qui s'est accomplie dans la politique soviétique depuis 1953 suppose véritablement une modification des objectifs stratégiques lointains, il faudrait qu'elle tranchât avec toutes les politiques de Staline.

Autre considération majeure pour l'appréciation de cette politique, les fondements théoriques ont-ils changé ?

Le testament politique de Staline (discours au 19e Congrès, octobre 1952) éclaire sur bien des points la « nouvelle politique ». Staline y réaffirmait :

— *l'inévitabilité des guerres entre pays capitalistes ;*

— *que l'Angleterre et la France seraient obligées d'échapper à l'étreinte des U.S.A. ;*

— *que l'Allemagne et le Japon ne se relèveraient pas et ne tenteraient pas de s'arracher à la servitude américaine.*

Il esquissait alors une politique qui visait à dissocier le camp capitaliste selon certaines lignes de clivage (U.S.A. d'une part, France-Angleterre de l'autre, Allemagne et Japon enfin). Il y aurait vraiment un changement si les objectifs de la politique soviétique ne s'inscrivaient plus dans ces cadres connus du stalinisme. Or, *force nous est de constater que les grandes lignes de la politique soviétique demeurent les mêmes.*

A l'intérieur : La reconversion économique n'a été qu'apparente et la part de l'industrie lourde est plus prépondérante que jamais. Les concessions faites à la paysannerie se sont accompagnées d'une étatisation plus poussée encore des M.T.S.

A l'extérieur : L'objectif reste de dissocier ou d'empêcher que ne se renforce le bloc occidental. A Genève, les Russes ont su jouer des divergences entre les Alliés, pour amadouer la France et obtenir ainsi l'échec de la C.E.D. Depuis, à la faveur des débats sur la C.E.D. ou les Accords de Paris, ils n'ont cessé d'aviver les nationalismes, en excitant la France contre l'Allemagne. Dans le même temps, ils ont agité l'illusion d'une grande Europe (les 32 nations de Molotov contre les 6 ou les 15).

Avec le projet d'accord sur l'Autriche, ils ont créé un trouble certain dans l'opinion publique allemande qui croit voir poindre, avec l'exemple viennois, l'espérance de la réunification. Par le biais du Traité autrichien, l'U.R.S.S. cherche à opérer le recrutement d'Etats neutres pour mieux désunir l'organisation dont elle a elle-même imposé la création par sa politique agressive de 1946-1950. Ainsi espère-t-elle retrouver le moyen d'exploiter de nouvelles contradictions entre Etats capitalistes. Sans doute l'ensemble de cette tactique rompt-il avec la tradition stalinienne, mais elle ne remet pas pour autant en cause les théories du régime.

3°) LA POLITIQUE OCCIDENTALE :

PREMIERE constatation : la peur d'une agression soviétique a diminué.

En 1950, l'agression de Corée avait été généralement interprétée comme une sorte de répétition générale de ce qui pourrait se passer en Europe. L'effort de réarmement qui suivit consécutivement avait pris l'allure d'une sorte de préparation à la guerre. Le règlement de Pan Mun Jom a levé, partiellement, cette hypothèque.

En second lieu, les tendances bellicistes qui se faisaient jour dans certains cercles américains, (Partisans du « Rolling Back » — refoulement — ou du « Show-down » — épreuve de force) — semblent avoir perdu du terrain, surtout depuis qu'il est admis que les Russes possèdent la bombe H. Le Mac Carthysme s'est pratiquement dégonflé. Les rigueurs doctrinales à l'égard de la Chine se sont atténuées, et M. Dulles a même accepté l'idée d'une discussion directe avec Pékin sur Formose. Dans l'ensemble, la politique américaine répond plus aujourd'hui à une volonté d' « endiguement » qu'à l'esprit de croisade. Parallèlement, la tendance au repli stratégique a crû, dans le moment même où l'idée neutraliste progressait en Europe. Quant à l'opinion publique d'Outre-Atlantique, elle semble de moins en moins accessible aux propagandes bellicistes. Notons ici quelques indices de cette évolution :

— *Proposition Eisenhower pour un pool civil de l'Energie nucléaire.*

— *Diminution de 15 % des crédits militaires pour l'exercice 1954-55.*

— *Réduction des effectifs terrestres de 5.500.000 hommes à 2.800.000.*

— *Rappel des troupes de Corée.*

— *Acceptation enfin d'une nouvelle réunion à Quatre.*

Enfin, dernière constatation. En Europe, la double résistance à la pénétration soviétique et à la course aux armements s'est affermie dans la plupart des pays. Bien que nombre de Gouvernements soient encore orientés à droite, le sentiment que la véritable défense n'est pas seulement militaire, mais d'abord économique et sociale, a grandi en influence.

4°) L'EUROPE :

TOUTE la mise en œuvre des projets d'intégration économique et politique européenne a été ralentie, retardée, sinon stoppée, depuis la crise de la C. E. D. Or, l'éclipse et la balkanisation du vieux continent restent encore une cause majeure d'aggravation de la tension mondiale et un élément de décomposition de la démocratie, car

— *isolées et divisées, les nations européennes sont un enjeu, et non un partenaire dans la guerre froide.*

— *tant que l'Europe reste une formule, ce sont l'U.R.S.S. et les U.S.A. qui décident de la co-existence pacifique.*

Cette crise de l'Europe affecte des formes diverses que nous évoquerons rapidement :

La crise des Institutions :

— Le Conseil de l'Europe est paralysé par son statut et ses règles de procédure. En 6 ans, ce mécanisme compliqué n'a donné que la signature de huit Accords et Conventions sur les droits de l'Homme, la Sécurité Sociale, l'Assistance sociale et médicale, les brevets et l'équivalence des diplômes, et la France n'en n'a encore ratifié aucun.

— La C. E. C. A., faute des institutions capables d'orienter son destin et en raison de l'insuffisance de ses pouvoirs, a été impuissante à s'opposer aux concentrations existantes, (notamment le G. E. O. R. G. allemand) et a peu avancé dans l'harmonisation des salaires et charges sociales. La menace pèse sur elle de devenir un espèce de cartel international.

— Les grandes autorités spécialisées :

Le Pool des Transports n'a jamais été conçu que comme un organisme inter-gouvernemental.

Le Pool vert vient d'être transmis à l'O. E. C. E.

Le Pool blanc n'est plus qu'une vague idée.

La C. E. D. a eu le sort que l'on sait.

Quant au Pool des Armements...

La Communauté politique n'est plus qu'un souvenir d'archives.

En dehors des considérations de politique générale et des influences extérieures qui sont à la base des difficultés actuelles, les erreurs des Européens ont contribué à la crise présente. Une première erreur fut de lier trop étroitement le sort de la Communauté politique à celui de la C. E. D. (par l'article 38), au lieu de s'appuyer sur les problèmes économiques permanents.

— Pour ne pas s'aliéner définitivement les susceptibilités nationalistes, on minimisa syestématiquement la portée et l'ambition des projets d'intégration. Ainsi l'action fédéraliste glissa-t-elle vers la droite, dans le sillage d'un militarisme sans grandeur.

— Au travers de l'expérience, on a cherché, avec parfois la complaisance de certains européens, à substituer au dirigisme des organismes européens celui des cartels et consortiums privés internationaux, (exemple : projet de Pool des Armements, visite de Pierre Mendès-France à Rome, Accords économiques franco-allemands).

5°) L'ASIE :

L'ASIE reste, avec l'Allemagne une des zones de moindre résistance de monde libre. Ces deux situations, si elles ont quelques rares points communs, divergent totalement sur l'essentiel. Sans doute, en Europe, comme en Asie, ce sont les deux mêmes grandes Puissances qui sont aux prises. Sans doute, en Asie comme en Europe, l'enjeu demeure-t-il l'expansion du totalitarisme.

Mais là s'arrêtent les similitudes.

En Europe, le problème est d'abord une question de sécurité. (préserver la liberté là où elle existe encore).

En Asie, il est d'abord économique et social, car les chances du communisme y sont, en raison de la misère endémique, plus grandes que partout ailleurs.

a) LES CAUSES

* Une des causes essentielles des difficultés actuelles est que l'Occident n'a pas encore pris conscience de ce phénomène fondamental de l'éveil des pays neufs.

* Les pays sous-développés de ces régions ne veulent plus se plier à un régime colonial qui exploite leurs ressources à des fins et pour des profits étrangers à leurs besoins propres. Ils veulent utiliser eux-mêmes aujourd'hui leurs matières premières pour satisfaire les besoins élémentaires de leurs populations.

* Cette évolution est inévitable et la seule question est de savoir si elle s'effectuera dans un cadre démocratique et en coopération confiante avec les démocraties occidentales ou selon la voie tracée par l'U.R.S.S.

b) LE PROBLEME DE LA SECURITE

Il est dominé en Asie par l'existence de trois facteurs principaux :

— le déséquilibre économique entre le tiers très développé du monde et les 2/3 sous développés.

— la cristallisation, à la suite de la seconde guerre mondiale, de sphères d'influence politique organisées, ce qui provoque un déséquilibre permanent politique et militaire, (sphères d'influence communiste : Chine, Corée et Viet-Nam du Nord), (sphères d'influence américaine : Japon, Philippines, Siam, Malaisie, Corée du Sud, Pakistan), (sphères d'influence neutraliste : Indes, Birmanie, Indonésie).

— la persistance du fait colonial qui a justement provoqué en ces régions d'énormes mouvements de protestation allant jusqu'à l'insurrection.

c) LES FORCES EN PRESENCE

* Pour ce qui est de la politique soviétique, on peut discerner deux phases distinctes :

— avant la mort de Staline (phase d'expansion et de maintien des conflits locaux) ;

— après la mort de Staline (phase de liquidation des conflits locaux pour passer du militaire au politique). Cf. Fin de la guerre en Indochine, pour en arriver à la conquête du pouvoir de l'intérieur sans conflit ouvert.

En ce qui concerne la politique américaine, et pour autant qu'on puisse y distinguer une ligne cohérente, l'orientation actuelle de Washington vise à :

— *renforcer les défenses acquises (Japon, Corée du Sud, Formose, Indochine) ;*

— *opérer le retrait progressif des troupes U.S. pour laisser aux autochtones le soin d'assurer eux-mêmes leur propre défense (Corée du Sud) ;*

— *mettre en place une stratégie de représailles atomiques pour le cas d'une nouvelle agression ;*

— *développer parallèlement une aide économique ;*

— *politique de Troisième Force :*

A l'inspiration de l'Inde, l'Asie non-soviétique a cherché à affirmer son autonomie propre. Tendance qui s'exprime surtout dans un neutralisme verbal, (car l'Inde, si elle se proclame neutre, vit entièrement, économiquement et culturellement, dans le bloc occidental), qui se situe essentiellement par rapport à la guerre froide (ex. : Conférence de Bandoeng).

II. — POSITIONS SOCIALISTES

1°) POSITIONS DE PRINCIPE

NOTRE conception de la Paix ne procède pas d'un idéalisme stérile à base d'objection de conscience. Elle implique la création d'un ordre actif de co-opération entre les hommes, la poursuite en commun, au sein d'institutions communes, d'une fin commune, la réalisation d'une véritable solidarité humaine, la défense et la consolidation de la LIBERTE. Le Parti, avec tous les autres P.S., doit en toute occasion réaffirmer le principe que, sauf le cas de défense contre une agression, aucune raison ne saurait justifier le recours à la guerre.

demeurent nos principes traditionnels.

2°) DESARMEMENT ET SECURITE COLLECTIVE

MAIS aussi longtemps que l'U.R.S.S. n'acceptera pas un désarmement véritable et contrôlé, dans le sens des efforts inlassablement poursuivis par notre camarade J. Moch à la sous-commission, les Démocraties occidentales devront poursuivre un effort défensif raisonnable, afin de mener en même temps avec des chances de succès les négociations de Paix en Europe et en Asie.

L'effort de notre propagande doit se porter en permanence sur la nécessité d'un contrôle international des armements.

En attendant que l'accord intervienne, sur ce plan, il convient de maintenir et de renforcer l'Alliance atlantique pour resserrer dans tous les domaines la solidarité entre l'Amérique, la Grande-Bretagne et les autres pays libres du continent.

3°) UNITE EUROPEENNE

MAIS la sauvegarde de la Paix restera difficile tant que se heurteront au sein de l'O.N.U. les deux grandes puissances mondiales ; elle sera au contraire facilitée par la constitution, prévue à la Charte des Nations-Unies, de groupements régionaux capables de mettre fin à l'émiettement des autres Nations. Plus particulièrement, c'est dans son unification rapide que l'Europe peut trouver le moyen de reprendre un rôle important dans les affaires du monde.

Cette unification européenne, le Parti l'a toujours conçue comme un effort vers plus d'indépendance réelle, car, ainsi que le rappelait notre 41e Congrès :

« L'unification économique et politique que nous poursuivons dans l'Europe occidentale n'entend pas créer une nouvelle autarcie, pas plus d'ailleurs qu'une succursale de l'un des deux blocs qui prédominent dans le monde. Nous voulons une Europe libre, capable de participer largement à tous les échanges internationaux et d'affirmer son indépendance et sa volonté de coopération internationale dans les affaires du monde ».

Pour autant, cette Europe ne saurait se complaire dans la dangereuse illusion d'une impossible neutralité. L'Europe que nous voulons, citons encore le 42e Congrès :

« *Elle fait partie de cette communauté atlantique qui, après* « *avoir à deux reprises sauvé le monde de la dictature, se* « *trouve seule aujourd'hui en mesure de défendre la démo-* « *cratie, d'assurer la sécurité, et de préparer, pour succéder* « *au plan MARSHALL, une politique économique. Mais au sein* « *de cette communauté atlantique, les Nations européennes* « *ne doivent pas se présenter comme des Etats isolés. Seule* « *une Europe en voie d'unification rapide peut assurer, dans* « *ses relations avec les Etats-Unis, une coordination des efforts* « *dans une indépendance fraternelle* ».

4°) REUNIFICATION DE L'ALLEMAGNE

LA réunification de l'Allemagne dans la liberté reste un problème primordial pour le maintien de la Paix en Europe. Elle demeure un des objectifs de Paix du Parti, qui tient à honneur d'avoir proclamé dès la Libération son hostilité à tout démembrement de l'Allemagne.

5°) LA CONFERENCE A QUATRE

PARALLELEMENT à l'effort de sécurité, le Parti a toujours revendiqué la recherche patiente de négociations avec l'Est en vue de parvenir au règlement des différents litiges mondiaux. Ces idées se retrouvent dans toutes les motions de nos Congrès. Rappelons seulement les deux plus récentes, celles du 46e Congrès et du Congrès extraordinaire de Suresnes ; ainsi que la Résolution du Comité Directeur en date du 12 mars 1955.

Tout ce qui tend en effet à la Paix, c'est-à-dire à la coexistence pacifique de l'Ouest et de l'Est, contribue à l'évolution du régime soviétique vers des formes moins totalitaires, et à l'évolution des démocraties européennes vers le Socialisme.

Au contraire, la peur de la guerre, et les politiques de force qui en dérivent, ne peuvent que renforcer le totalitarisme russe et son emprise sur les peuples soumis à sa loi, en même temps qu'elles favorisent en Occident tous les reflux réactionnaires.

6°) ENERGIE ATOMIQUE

LE problème de l'énergie atomique est étroitement lié à celui du désarmement. Il n'empêche que le développement de la science nucléaire impose de plus en plus la recherche de solutions internationales qui assurent à toutes les nations désireuses de s'associer à un tel effort la propriété et le contrôle communs des ressources de matières premières, comme du résultat de ces recherches.

C'est la raison pour laquelle le Parti a toujours encouragé les initiatives susceptibles de faire progresser la coopération internationale dans ce domaine.

Il considère, d'autre part, que sans attendre les accords nécessaires sur le désarmement, il convient d'obtenir, par voie d'accord international, l'interdiction rapide de toutes les explosions thermo-nucléaires.

7°) LES OBJECTIFS DE L'INTERNATIONALE

CES objectifs généraux sont aussi ceux de l'Internationale, tels qu'ils ont été définis au Congrès de Stockholm :

La politique socialiste, déclarait la motion finale, vise un triple objectif :

« a) *l'établissement d'une Paix stable, respectant la person-* « *nalité des peuples ;*

« b) *le renforcement de la Démocratie sur les plans national* « *et international ;*

« c) *la réalisation progressive et méthodique du Socialisme.*

« 3° *L'Internationale reconnaît la nécessité de poursuivre* « *le renforcement de la sécurité de l'Europe libre, pourvu qu'il* « *soit soumis à un contrôle démocratique. Mais aucun mode* « *de réarmement ni aucune organisation militaire européenne* « *ne sont jamais un but en soi ; ils ne peuvent faire obstacle* « *à des pourparlers sérieux avec l'U.R.S.S., qu'ils doivent au* « *contraire faciliter, et dont le but et le terme final doivent* « *être : la réduction générale et contrôlée des armements.*

« *Le triple objectif de ces conversations devra être dans* « *l'ordre européen :*

« a) *la réunification de l'Allemagne sous un gouvernement* « *unique ; des élections — entièrement libres — doivent avoir* « *lieu sous un contrôle international ;*

« b) *la conclusion d'un traité qui rende à l'Autriche son* « *entière liberté ;*

« c) *la reconnaissance effective, à tous les pays de l'Eu-* « *rope centrale et orientale, du droit de déterminer eux-mêmes,* « *en toute liberté, leur régime intérieur et leurs relations ex-* « *térieures.*

« 4° *Sur le plan politique, il faut se rendre compte que l'Eu-* « *rope Démocratique sera menacée de nouvelles crises de* « *régime si l'on n'aboutit pas à l'établissement, dans chaque* « *pays, d'un exécutif efficace, contrôlé par un parlement fort,* « *conscient de sa responsabilité.*

« Il faut envisager de plus une évolution internationale où, « parallèlement au développement de formes communautaires « nouvelles, le Conseil de l'Europe sera le noyau où s'exercera « effectivement le contrôle des Parlementaires européens sur « la coopération poursuivie entre les Gouvernements.

« 5° L'organisation et le fonctionnement de la C.E.C.A., de « l'avis des Socialistes ressortissants des Etats-membres, ne « sont pas pleinement satisfaisants. Il faut notamment envisager « un développement dans la direction d'une planification, d'un « contrôle effectif des prix et d'une extension de ses attribu- « tions en matière sociale. Il s'impose de plus une extension « progressive du marché commun de la C.E.C.A. à une inté- « gration économique complète. Enfin, une évolution externe, « par l'adoption de modalités d'association avec des Etats tiers, « et par l'établissement de liaisons organiques avec le Conseil « de l'Europe, devra écarter le danger d'un isolement écono- « mique de l'ensemble des six partenaires du reste de l'Eu- « rope.

« 6° Appuyé sur une économie européenne commune im- « pliquant, au terme de son évolution, la libre circulation des « personnes et des marchandises, le Socialisme Européen, ga- « rantissant le plein emploi et un standard de vie équitable, « rendra les nations européennes économiquement indépendan- « tes de toute aide extérieure, surmontera successivement les « injustices du système capitaliste, assurera à tout travailleur « la liberté et l'égalité et réalisera ainsi en Europe les Droits « de l'Homme ».

III. — LES CHOIX ACTUELS

1°) AUTRICHE ET ALLEMAGNE

LE Traité d'Etat signé à Vienne, s'il a consacré la neutralisation de l'Autriche, n'en constituait pas moins la seule forme possible d'accord négocié entre les puissances intéressées.

La neutralité permettra mieux au gouvernement de Vienne de se défendre contre les immixtions des puissances communistes dans sa politique intérieure, et aussi contre la menace encore inactuelle d'une confédération danubienne. Reste à savoir si, dans la pensée soviétique, les concessions faites au Chancelier Raab visent à paralyser l'application des Accords de Paris en agissant sur l'opinion allemande ou à préparer un véritable règlement européen.

a) Le Parti devra dire clairement si, à son avis, le Traité autrichien peut créer un précédent pour le règlement allemand.

Sans anticiper sur le débat, rappelons seulement quelques points qui marquent la différence entre les deux situations :

— tandis que l'Autriche est à la périphérie de l'Europe libre, l'Allemagne en est le cœur même.

— l'Allemagne est divisée en deux parties, sans rapports entre elles, dotées chacune d'un gouvernement distinct. En Autriche, la zone d'occuptaion soviétique n'a jamais été transformée en démocratie populaire.

— le potentiel industriel allemand, le triangle rhénan en particulier, est étroitement lié à toute l'économie européenne.

— l'Allemagne occidentale est déjà associée organiquement aux institutions de l'Europe libre (O.E.C.E., Conseil de l'Europe, C.E.C.A., U.E.P.)

b) Le Parti devra dire également quels sont les moyens qu'il préconise pour parvenir à une réunification pacifique de l'Allemagne

Il lui faudra choisir entre des formules diverses qui se situent, soit dans la perspective de la guerre froide, soit dans celle de la neutralisation de l'Allemagne, ou bien soutenir un effort pour renouer, sur des bases précises, la négociation avec les Soviets de toute une série d'arrangements marquant les étapes successives d'un regroupement du territoire allemand.

2°) CONFERENCE A QUATRE ET DESARMEMENT

LA Conférence à Quatre, dont la réunion peut être considérée comme certaine, risque de connaître de sérieux déboires si la négociation n'est pas soigneusement préparée dès le départ. Si, en particulier, l'Occident n'a pas défini plus clairement ses objectifs de Paix, en Europe et dans le Monde.

Tout d'abord, convient-il de limiter, ou non, les buts de la négociation ? S'agit-il d'une Conférence générale où tous les problèmes seront abordés successivement, ceux de l'Allemagne, de la Sécurité européenne, du désarmement, de l'Asie, etc... ?

Si la Conférence doit être consacrée à un objectif particulier, lequel devrait primer ? Le désarmement ou la réunification de l'Allemagne ?

Convient-il encore de lier ces deux problèmes particuliers ? ainsi que l'U.R.S.S. tente de l'imposer avec ses dernières propositions à la sous-commission du Désarmement ?

A toutes ces questions, le Parti se doit d'apporter une réponse claire.

3°) RELANCE EUROPEENNE

BIEN que les projets d'intégration économique et politique européenne ne fussent pas subordonnés à l'organisation de la Défense, ils se sont trouvés, de fait, associés au sort de la C.E.D.

Aujourd'hui, l'effort pour l'unification politique et économique de l'Europe doit nécessairement s'adapter à la nouvelle situation. Ceci conditionne étroitement tous nouveaux développements.

En particulier, si le Parti est toujours acquis à l'idée d'une politique de « relance européenne », il devra dire si cet effort doit :

— partir des institutions existantes,

— ou s'affirmer autour d'organismes nouveaux.

Le soutien apporté récemment par nos Camarades du S.P.D. à l'idée d'une extension des pouvoirs de la C.E.C.A. devrait nous permettre de prendre rapidement dans ce domaine des initiatives concertées sur le plan de l'Internationale Socialiste, dans le sens et l'esprit de l'action développée depuis quatre ans à Strasbourg par le Secrétaire général du Parti.

D'autre part, l'idée d'élections au suffrage universel, sinon d'une Assemblée européenne politique — du moins de certains des Parlementaires européens — doit-elle s'inscrire dans nos revendications immédiates ?

4°) PROBLEMES D'ASIE

EN Extrême-Orient, comme dans l'Asie entière, les mouvements nationalistes sont encore loin d'avoir pris toute leur extension. Des conflits peuvent toujours surgir ici ou là, avec

ou sans instigation russe ou chinoise, et dégénérer rapidement en guerre mondiale. Peut-être est-il possible encore d'enlever à l'alliance Moscou-Pékin son plus fort ciment, qui est la communauté de leur lutte « pour la libération des peuples exploités ». Mais il faudrait pour cela un accord des Occidentaux sur le règlement des points de conflit actuels. Ces points sont au nombre de trois :

a) FORMOSE

Le problème de Formose ne peut être considéré isolément. L'occupation par la 8e flotte américaine fut objectivement une erreur. Subjectivement, elle s'inscrivait dans un certain nombre de réflexes imposés par la guerre de Corée ; actuellement, il semble impossible sans conflit de modifier le statut de l'île ; toutefois, une solution transactionnelle est possible, qui, s'inspirant de celle suggérée par le Parti travailliste, envisagerait :

1°) la neutralisation militaire ;

2°) une déclaration internationale condamnant l'usage de la force pour modifier le statut de l'île ;

3°) le recours à l'O.N.U. pour un referendum.

b) COREE

Le double renoncement à unifier la Corée par les armes devait nécessairement conduire à la situation actuelle, et au retour au « statu quo ante ». Il s'agit là d'une *situation type de partage* en zones d'influences, qu'il est impossible de modifier, dans les circonstances présentes, car unifier veut dire soit étendre à la Corée du Nord le régime de la Corée du Sud, soit étendre à la Corée du Sud le régime de la Corée du Nord. Ce qui est inacceptable aussi bien pour les Russes que pour les Occidentaux, la solution de sagesse paraissant être ici le maintien du statu quo.

c) CHINE

Le règlement pacifique du différend sur Formose et une attitude raisonnable dans l'affaire de Corée faciliterait l'évolution de la politique américaine à l'égard de la Chine. Washington ne risquerait plus de perdre la face, et Tchang Kaï Chek, déssaisi de toute autorité à Formose, n'aurait plus aucune justification pour garder le siège de la Chine à l'O.N.U. : le problème de la représentation chinoise aux Nations-Unies pourrait ainsi être heureusement résolu.

Indistinctement de la solution de ces problèmes politiques, une tâche magnifique s'offre à la coopération internationale : celle du développement de l'assistance collective aux pays sous-développés, par des crédits prélevés sur les budgets nationaux, moyennant des accords mondiaux, sous contrôle international, et si possible avec la participation des pays soviétiques.

*
**

TELS sont quelques-uns des problèmes que le prochain Congrès aura à examiner. Il le fera sans passion, dans un souci d'objectivité et de fidélité à ses principes traditionnels, à la mesure des responsabilités qui sont les siennes, en France et dans le monde.

Coll. Fondation Jean Jaurès

3e Partie — Les Problèmes d'Outre-Mer

par A. BIDET

COMME chaque année les problèmes d'Outre-Mer sont à l'ordre du jour du Congrès, parce qu'ils sont toujours d'actualité.

Il n'y a aucun doute que les évènements d'Algérie, du Maroc, de Tunisie et d'Indochine exigent un débat.

La situation politique en A.O.F. et en A.E.F. également. Sur ces sujets ,plusieurs discussions précédentes et les informations régulières des journaux et Bulletins du Parti permettent aux camarades de disposer d'une ample documentation.

Mais une question nouvelle, celle de l'Union Française, paraît aujourd'hui posée.

Voici donc une étude succinte susceptible d'éclairer un premier examen.

LE PROBLEME DE L'UNION FRANÇAISE

AVANT la guerre de 1939, le régime colonial, d'inspiration autoritaire, s'affirmait dans les rapports de subordination établis entre la France et ses possessions. L'ensemble n'apparaissait pas comme un tout homogène, mais constitué de deux parties distinctes : d'une part la Métropole, qui arrêtait la politique générale et gouvernait souverainement chaque territoire extérieur, d'autre part l'Empire, comprenant toutes les dépendances d'Outre-Mer, d'origine et de régime divers (Algérie, colonies, protectorats et mandats) mais soumises en droit ou en fait à la Métropole. Les traditions centralisatrices et assimilatrices, héritées des Rois et de Napoléon, avaient abouti à effacer les distinctions juridiques et à imposer un régime d'administration directe non seulement aux Colonies, mais aux Protectorats (Maroc, Tunisie) où il élimina le contrôle, et aux Mandats (Syrie, Liban) où il se substitua à la tutelle confiée par la Société des Nations. La confusion apparaissait à plein dans le libellé des programmes d'enseignement « La France et ses colonies », qui englobait l'étude des Protectorats et des Mandats.

***

LA Constitution de 1946 opéra une véritable révolution en ce qu'elle brisa la notion d'Empire distinct de la Métropole par l'intégration de la Métropole dans une collectivité nouvelle de droit international, la République Française, comprenant la France métropolitaine, l'Algérie, les vieilles Colonies transformées en Départements d'Outre-Mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion) et les Colonies devenues Territoires d'Outre-Mer.

Deux autres collectivités furent simultanément créées, les Etats Associés, dotés d'un Gouvernement propre et liés à la France par un traité international (Viet-Nam, Cambodge et Laos, après 1948) et les Territoires sous Tutelle, dits à tort Territoires Associés (anciens mandats du Togo et du Cameroun). Ces deux derniers ne sont ni des entités politiques à gouvernement propre, ni des territoires faisant partie de la République Française qui les administre, mais des collectivités de droit international. Leur souveraineté appartient aux Nations-Unies, qui y exercent un contrôle par l'intermédiaire du Conseil de tutelle.

C'est l'union de ces trois collectivités qui constitue l'Union Française, ainsi qu'il est précisé dans l'article 60 de la Constitution : « **...l'Union Française est formée d'une part » de la République Française qui comprend la France mé- » tropolitaine, les Départements et les Territoires d'Outre- » Mer, d'autre part des territoires et des Etats associés ».**

Ces notions ont peu pénétré dans l'esprit public qui confond l'Union Française et l'ancien Empire colonial. C'est ainsi que les Règlements postaux précisent que les tarifs sont applicables à « la France et l'Union française », et que plusieurs manuels scolaires portent pour titre « La France et l'Union Française », alors que la France fait partie de la République Française, un des trois éléments constitutifs de l'Union Française. Cette confusion tend à s'étendre à la pratique administrative, dont elle favorise les desseins centralisateurs. La terminologie retenue s'est également révélée défectueuse. La République Française une et indivisible, telle qu'elle a été proclamée par l'article premier de la Constitution de 1793 à la suite de l'agitation fédéraliste, se confond, dans la tradition jacobine, toujours vivace, avec le territoire métropolitain. C'est la collectivité constituée par la France, les Départements et les Territoires d'Outre-Mer qui eût dû recevoir le titre d'Union Française et non de République. Si la plupart des Africains appellent Union Française ce que la Constitution a qualifié de République, ils obéissent à un instinct très sûr des nécessités.

***

LE choix du terme d'Union Française est particulièrement inopportun, car il traduit la persistance en 1946 de la tradition centralisatrice. Non seulement la Constitution a été rédigée par le Parlement français sans consultation des intéressés, qui n'admettent pas de se voir imposer des décisions unilatérales, mais elle a imposé aux futurs Associés, qui ne sont pas Français, une qualification impliquant une subordination qu'ils ne sauraient accepter sans renoncer à leur originalité politique. Le caractère prépondérant du rôle que s'est réservé la Métropole ressort également du Préambule où il est proclamé que « **...Fidèle à sa mission traditionnelle, » la France entend conduire les Peuples dont elle a pris la » charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer » démocratiquement leurs propres affaires ».** L'inspiration de ce texte prolonge les errements de la colonisation autoritaire car la France s'octroie, de son propre chef, un rôle de direction que ne sauraient accepter les Etats Associés.

Enfin la Constitution n'a pas prévu le statut des Protectorats du Maroc et de Tunisie qui demeurent, de ce fait, en dehors de l'Union Française à laquelle ils se refuseront d'adhérer sans une transformation préalable.

*
**

LA pratique a prouvé que si la République Française répond à une réalité, l'Union Française n'est encore qu'une fiction. Le Parti Socialiste ne saurait, sans péril, laisser se prolonger un état de choses générateur de troubles et dépourvu de remèdes. Il lui faut donc étudier et résoudre les problèmes que pose la crise actuelle de l'Union Française. Cinq de ces problème apparaissent fondamentaux :

1°) Faut-il, comme l'a décidé la majorité de l'Assemblée Nationale, avoir recours à la révision du Titre VIII de la Constitution de 1946, en fixant juridiquement une réalité changeante, ou peut-on procéder, selon la méthode anglaise, à des aménagements empiriques dictés par des nécessités temporaires ou locales ?

2°) En cas de modification du titre VIII, y aurait-il lieu de substituer, au terme République Française, celui d'Union Française qui symboliserait la cohésion de la France, des Départements et des Territoires d'Outre-Mer, et au terme actuel d'Union Française une désignation nouvelle analogue au « Commonwealth » britannique (Union des Etats Associés - Union des pays amis ?).

3°) La nouvelle Union Française devrait-elle conserver une structure analogue à celle prévue dans la République Française dans la Constitution de 1946 ? Ou les rapports entre la Métropole et les Territoires d'Outre-Mer devraient-ils être modifiés ?

4°) Sous quelle forme l'association entre l'Union Française, ancienne République Française, et les autres Etats devrait-elle se faire ? (Fédération ? Confédération ? etc.).

5°) Par quels moyens la technique de décolonisation arrêtée par le Parti Socialiste S.F.I.O. pourrait-elle cadrer avec les revendications des Partis Socialistes d'Afrique et d'Asie, telles qu'elles ont été formulées dans les Congrès internationaux ?

*
**

UNE CONFRONTATION DES OPINIONS SUR CES POINTS FONDAMENTAUX, AU COURS DU CONGRES, PERMETTRAIT AU PARTI DE DEGAGER, PAR UNE ETUDE SUBSEQUENTE, UNE DOCTRINE ET UNE PRATIQUE FERMES QUI FONT ENCORE DEFAUT POUR LES QUESTIONS D'OUTRE-MER.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

B - Organisation de la propagande pour les Elections Législatives

Par Pierre COMMIN,
Secrétaire Général Adjoint

INTRODUCTION

LA propangande politique obéit à certaines lois que personne ne peut aujourd'hui méconnaître sans courir le risque de l'échec. Elle doit tenir le plus grand compte du mécanisme mental de la formation d'une opinion. L'affirmation, la démonstration, la suggestion, sont autant de termes qui interviennent aujourd'hui dans une propagande moderne. La technique de la psychologie des éléments sur lesquels la propagande doit agir est aussi importante que les moyens techniques de cette propagande.

⁂

SELON nous, notre propagande électorale devra être simple , bien amorcée, susciter la plus grande sympathie possible, progressive, répétée et généralisée.

1°) - SIMPLE : *c'est-à-dire accessible et assimilable, ne demandant qu'un effort minimum. Sans doute les Socialistes n'ont jamais et ne doivent jamais séparer l'éducation et la propagande. C'est pourquoi l'éducation doit être permanente alors que la propagande électorale s'exerce au cours de l'année qui précède les élections, voire même, surtout, au cours des derniers mois.*

Pour être simple, la propagande doit être concise et expressive : utiliser systématiquement les faits, les chiffres, les expressions frappantes. Il faut capter l'esprit par des formules directes.

2°) - *La propagande électorale pour* 1956 *doit être fort bien* AMORCEE *dès maintenant. Cet amorçage doit déclencher le processeus psycologique qui préparera l'opinion à entendre nos développements complémentaires.*

3°) - *La propagande électorale doit susciter la plus grande* SYMPATHIE *possible. Elle doit être loyale et sincère, tout en s'insérant dans le courant de l'opinion publique, sans tomber dans la basse démagogie qui consiste à se laisser systématiquement porter par le « courant ».*

4°) - *La propagande doit être* PROGRESSIVE, *c'est-à-dire s'étaler sur une longue période de temps en tenant le plus grand compte des exigences psychologiques de cette progressivité et surtout des conditions politiques, économiques et sociales de chaque période.*

5°) - *La propagande doit être* REPETEE *inlassablement dans ses éléments essentiels. Les Propagandistes socialistes ont trop souvent tendance à considérer la répétition comme une faiblesse intellectuelle et ils répugnent à répéter ce qu'ils considèrent admis une fois pour toutes.*

6°) - *Enfin, la propagande électorale de notre Parti doit être* GENERALISEE *au maximum, c'est-à-dire toucher toutes les catégories sociales de l'opinion. C'est peut-être dans ce domaine que nous rencontrerons les plus grandes difficultés et où nous devrons tenter d'adapter nos moyens faibles à cette exigence.*

⁂

CES considérations générales volontairement abstraites nous conduisent à examiner les deux éléments fondamentaux qui conditionnent l'ampleur et l'efficacité de notre propagande électorale pour 1956 :

I. — LE PROGRAMME D'ACTION DU PARTI.

II. — LES MOYENS TECHNIQUES DE NOTRE PROPAPANDE.

I. — LE PROGRAMME D'ACTION DU PARTI

NOUS aurions pu rappeler que la propagande électorale vise à faire connaître largement la doctrine socialiste. Mais ce n'est pas en cause ici, et cela va donc sans dire.

Il n'est pas question ici d'envisager le programme d'action du Parti qui correspond le mieux aux lois de la propagande politique.

L'élaboration de ce programme reste de la compétence des organismes nationaux du Parti (Congrès National - Conseil National - Comité Directeur).

Mais on nous permettra de souligner l'intérêt qu'il y a, pour remplir les conditions générales exposées ci-dessus, à ce que ce programme, du moins dans son orientation générale en quelques points, soit adopté et publié le plus rapidement possible.

Selon nous, ce programme devrait être clair, précis, audacieux, comportant un nombre limité de propositions répondant aux aspirations profondes des masses populaires. Cela ne signifie pas que le Parti doive exclure un programme détaillé. Mais l'essentiel de notre effort de propagande électorale doit être porté sur un *nombre limité de grands thèmes* autour desquels la propagande spécialisée pourra s'articuler.

II. — LES MOYENS TECHNIQUES DE NOTRE PROPAGANDE

SI l'élaboration de ce programme est du domaine politique et du rôle des organismes dirigeants, sur le plan pratique la présentation de ce programme devrait être l'œuvre d'une *Commission Nationale de Propagande* à désigner par le nouveau Comité Directeur.

Cette Commission devrait être composée des camarades que leurs compétences, leurs expériences en matière de propagande rendent particulièrement aptes à guider, à aider ceux qui sont chargés de l'application des décisions et de la mise en œuvre des moyens matériels qui seront mis à la disposition du Parti.

1°) MOYENS FINANCIERS

Est-il besoin de souligner que, sans moyens financiers importants, toute propagande politique est condamnée à exclure certaines techniques dont l'efficacité est encore grande ou prend de plus en plus d'importance (affiches, films, tracts, petites brochures, films pour télévision, disques, bandes enregistrées, etc...) Comment obtenir ces ressources ?

a) - SOUSCRIPTION NATIONALE ;

b) - TIMBRE ELECTORAL OBLIGATOIRE POUR CHAQUE ADHERENT ;

c) - TIMBRE-VIGNETTE A VENDRE AUX MILITANTS ET AUX SYMPATHISANTS ;

La place nous est trop mesurée pour examiner chacune de ces suggestions. C'est au Parti de réfléchir et d'adopter l'une ou l'autre de ces formules ou d'en imaginer une autre pour se donner les moyens financiers qui lui permettront de faire face aux tâches qui seront fixées par le Congrès.

2°) PROPAGANDE ORALE

Bien qu'elle touche un nombre très limité d'électeurs, elle doit être entreprise en tenant compte des conditions actuelles.

DES TOURNEES DE MASSE de nos Elus doivent être organisées, dès septembre, et se prolonger jusqu'au début de l'année prochaine (Voir notre Rapport sur la propagande dans le Rapport Général, page 59 et suite).

DES REUNIONS D'INFORMATION s'adressant spécialement aux diverses catégories de l'opinion populaire.

3°) FORMATION DES PROPAGANDISTES

Les fédérations importantes pourraient organiser des conférences régionales de formation de Propagandistes.

4°) MOYENS DE PROPAGANDE ORALE

FICHES et BROCHURES DE DOCUMENTATION, de conseils (« Les Cahiers du Propagandiste Socialiste ») traitant clairement une question.

DISQUES MICROSILLONS : l'édition de disques reproduisant des discours de nos leaders peut être envisagée.

LES BANDES ENREGISTREES sont très employées dans les Partis frères, mais elles exigent un matériel assez coûteux.

5°) PROPAGANDE ECRITE

AFFICHES : Bien que progressivement abandonnées à l'étranger sous leur aspect massif, elles continuent encore d'agir efficacement si elles servent à « amorcer » une campagne et surtout si elles représentent des images, des chiffres, des faits : en un mot, si elles sont parlantes et expressives.

LES TRACTS conservent toujours l'avantage d'une manipulation facile et sont très efficaces s'ils sont distribués à domicile.

LA RADIO devrait, si nous sommes en mesure de l'imposer politiquement, être un élément important de toute propagande moderne. Dans la plupart des pays démocratiques, la radio est abondamment utilisée pendant la période électorale par les Partis ayant une existence sur le plan national.

LA TELEVISION, encore insuffisamment développée dans notre Pays, ne jouera pas, en France, un rôle décisif. Cependant, les experts estiment à 400.000 le nombre de postes vendus au moment de la campagne 1956, ce qui représente plus d'un million de personnes touchées par ce mode moderne d'expression. Nous devrons exiger que la Télévision soit mise à la disposition des Partis pour leur propagande, comme en Belgique, en Allemagne, en Angleterre. Ce moyen nouveau de propagande électorale nous posera de difficiles problèmes techniques. La récente Conférence internationale des Partis Socialistes sur les techniques de propagande nous a éclairés sur ces difficultés techniques qu'il nous faudra surmonter.

6°) ENFIN, LA PROPAGANDE PAR LE FILM

reste toujours efficace bien que coûteuse. Nous avons un projet de scénario pour un nouveau film. Nous espérons le réaliser si le Parti nous en donne les moyens.

CONCLUSION

ELLE tient en quelques formules : *un programme dynamique, des moyens financiers importants, une volonté ardente de lutte des Militants socialistes qui doivent, dès maintenant, se considérer tous comme des Propagandistes, et la bataille de 1956 peut et doit être victorieuse..*

C -:- LOI ÉLECTORALE

1ère Partie — Rapport de E. Weil-Raynal

I. — LES DIFFERENTS SYSTEMES POSSIBLES

1°) LE SCRUTIN D'ARRONDISSEMENT MAJORITAIRE A DEUX TOURS :

LES élections cantonales d'avril 1955 ont montré le grand inconvénient du SCRUTIN UNINOMINAL MAJORITAIRE A DEUX TOURS *dans la France actuelle : avec un pourcentage de voix qui pourra se situer, aux élections de* 1956, *entre* 20 *et* 27 %, *les « communistes » seront maîtres de perturber la vie politique. Le retour au scrutin d'arrondissement majoritaire à deux tours ne comporterait donc* PAS SEULEMENT LES DEFAUTS *qu'on lui a constamment reprochés, ainsi que les difficultés très grandes qu'entraînerait le* DECOUPAGE D'AU MOINS 373 CIRCONSCRIPTIONS NOUVELLES, *en raison de la réduction du nombre des députés de la France métropolitaine de* 597 *en* 1939 *à* 544 *en* 1945. *La conséquence en serait, pour le Parti Socialiste, qu'en raison des désistements du second tour un certain nombre de ses Députés seraient élus contre les « communistes », d'autres par les « communistes ». Une telle* HETEROGENEITE *d'origine des Députés socialistes ne serait saine ni pour le Parti Socialiste, ni pour la vie politique de la France.*

2°) LE SCRUTIN DE LISTE DEPARTEMENTAL MAJORITAIRE OU SUIVANT LA REGLE DE LA PLUS FORTE MOYENNE :

Un autre mode de scrutin paraît avoir la faveur d'un certain nombre d'hommes politiques : c'est le système de M. Coty, repris dans son principe, sinon dans ses modalités, par la proposition de loi de M. Barrachin (n° 9930). *Elle peut se résumer ainsi qu'il suit :*

Les élections à l'Assemblée Nationale ont lieu au scrutin de liste départemental à deux tours.

Si une liste recueille la majorité absolue des suffrages au premier tour, elle obtient tous les sièges. Sinon, il est procédé à un second tour.

Au second tour, les listes présentées au premier tour peuvent fusionner : le nombre des candidats des diverses listes composantes et l'ordre des candidats sur la liste de coalition sont obligatoirement déterminés suivant la règle de la plus forte moyenne, sur la base des résultats du premier tour.

Si, au second tour, une liste recueille la majorité absolue, elle obtient tous les sièges ; sinon, les sièges sont répartis suivant la règle de la plus forte moyenne.

Le régime spécial de la Seine et de Seine-et-Oise, scrutin de liste à un seul tour, avec représentation proportionnelle suivant la règle des plus forts restes, demeure inchangé.

Au cas où ce régime serait adopté par l'Assemblée Nationale, nous apercevons, pour le Parti Socialiste, quatre attitudes principales possibles au second tour :

a) *Les listes socialistes fusionnent partout avec les listes « communistes ».*

On peut penser que cette hypothèse doit être écartée.

b) *Les listes socialistes fusionnent avec des listes de droite dans tous les départements (ou dans la plupart des départements).*

C'est la tentation offerte par le système Barrachin : le Parti Socailste deviendrait un otage d'une majorité de droite. On peut penser que cette seconde hypothèse doit être écartée comme la première.

c) *Certaines listes socialistes, suivant les départements — sans doute contrairement aux prescriptions du Congrès — fusionnent tantôt avec des listes situées à leur droite, tantôt avec des listes « communistes ».*

On retrouverait, encore aggravées par les modalités du scrutin de liste, les conséquences entraînées par le scrutin d'arrondissement majoritaire à deux tours, telles qu'elles ont été mentionnées plus haut.

d) *Il est donc probable que les listes socialistes seraient amenées, dans la plupart des départements, à* RESTER SEULES *au second tour comme au premier. Mais cette attitude, à laquelle le Parti serait acculé, n'en aurait pas moins pour lui des* CONSEQUENCES FUNESTES.

— Ou bien

l'indépendance observée par le Parti Socialiste n'empêcherait pas la coalition de droite d'avoir la majorité ab-

solue : dans ce cas la liste socialiste n'obtiendrait aucun siège.

— Ou bien

cette attitude empêche la coalition de droite d'avoir la majorité absolue. Alors joue la REGLE DE LA PLUS FORTE MOYENNE. *Contrairement à ce qui est souvent dit, en raison de son fonctionnement dans le cadre étroit d'un département, elle joue, par un* AUTOMATISME ARITHMETIQUE, *en faveur des listes qui recueillent un grand nombre de suffrages — liste de coalition de droite et liste « communiste » — et contre les listes qui sont en troisième position, très souvent celle du Parti Socialiste.*

L'attitude d'isolement du Parti Socialiste aurait donc pour effet inévitable de renforcer la droite et de renforcer les « communistes ».

3°) LA REPRESENTATION PROPORTIONNELLE INTEGRALE.

Personne n'en conteste évidemment le principe de justice. Mais l'on en critique les conséquences politiques.

a) *Puisque le système Barrachin est ouvertement dirigé contre le Parti « communiste » et qu'il aboutirait sans doute, dans la pratique, à faire jouer la règle de la plus forte moyenne en la plupart des départements, il y a lieu de comparer les résultats de ce système et ceux qu'eût donnés la représentation proportionnelle intégrale, sur la base de* 1951, *à l'égard des « communistes ».*

Des 544 *sièges de la France métropolitaine, les « communistes » auraient obtenu :*

— *par l'application de la règle de la plus forte moyenne :* 175 *sièges ;*

— *par la représentation proportionnelle intégrale :* 144 *sièges.*

Pour ne pas risquer de donner à une organisation politique quelconque, « communiste » ou coalition de droite, PLUS QUE SA PART, *le plus sûr est de lui donner* SA JUSTE PART.

Aussi bien les résultats de 1951 *ne sont sans doute plus valables. Les élections aux Conseils Généraux d'avril* 1955, *qui ont porté sur la moitié des cantons, font apparaître, pour les « communistes », un pourcentage de suffrages de* 21 % (*au lieu de* 26,5 % *aux élections législatives de* 1951) *et, pour les Socialistes, un pourcentage de* 18 % (*au lieu de* 14,5 % *en* 1951).

b) *Dira-t-on que la représentation proportionnelle intégrale ne permet pas de dégager une* MAJORITE DE GOUVERNEMENT ?

L'expérience du passé montre qu'un scrutin majoritaire permet de grouper une majorité sur les problèmes ou le principal problème posé au moment des élections. Le problème résolu, d'autres surgissent qu'on n'avait pas prévus, et LA MAJORITE SE DISLOQUE. *Ainsi les majorités de gauche de* 1924, 1932, *même* 1936, *ont conduit, au bout de quelque temps, à une majorité de droite. La majorité de* 1951, *résultant des apparentements en vue d'empêcher la formation d'une majorité de coalition gaullistes- « communistes », a été brisée après quelques semaines par le vote de la loi Barangé.*

Mieux vaut un mode de scrutin dégageant les diverses TENDANCES PERMANENTES *du pays et permettant la formation de majorités parlementaires successives, suivant l'évolution politique et les problèmes posés.*

« Contrairement à l'apparence, a écrit Léon Blum (« Populaire » 14 septembre 1946), les coalitions parlementaires, et à plus forte raison les coalitions gouvernementales, ne sont viables qu'entre Partis possédant, les uns vis-à-vis des autres, une pleine indépendance électorale. Ce qui doit exclure tout régime comportant par la force des choses des cartels de premier tour ou des désistements réciproques de ballottage ».

Il apparaît qu'il sera sans doute très difficile d'établir un programme commun entre Partis voisins : Socialistes, Radicaux, Mouvement Républicain Populaire, AVANT *les élections de* 1956, *alors que ce sera peut-être possible* APRES.

c) *On ne combattra efficacement le système Barrachin que si on peut* EN PRESENTER UN AUTRE. *L'opinion publique oppose entre eux le système de la* REPRESENTATION PROPORTIONNELLE — *qu'elle* CONFOND *avec le scrutin de liste départemental, fonctionnant suivant la règle de la plus forte moyenne, alors qu'il est* SEMI-MAJORITAIRE — *et le* SCRUTIN D'ARRONDISSEMENT *majoritaire à deux tours, où elle voit le seul système possible de scrutin uninominal. On peut penser que la majorité des Français est* POUR LE SCRUTIN UNINOMINAL, *car ils désirent connaître l'homme qui sollicite leurs suffrages ; un grand nombre de Socialistes partagent ce sentiment. Les Français sont sensibles au principe de justice qui inspire la* REPRESENTATION PROPORTIONNELLE ; *d'autre part, ils sont favorables au* SCRUTIN UNINOMINAL ; *mais* ILS CROIENT QUE LES DEUX SYSTEMES S'OPPOSENT L'UN A L'AUTRE, OR IL N'EN EST RIEN *et l'on trouvera, ci-après, l'exposé d'un système qui* ASSOCIE, *d'une manière très* SIMPLE, LA REPRESENTATION PROPORTIONNELLE INTEGRALE *et le scrutin uninominal, pour lequel il est préférable d'employer le terme de* SCRUTIN INDIVIDUEL..

II. — LE SCRUTIN INDIVIDUEL AVEC REPRESENTATION PROPORTIONNELLE INTEGRALE

LA France métropolitaine élit actuellement 544 députés. Il serait délimité *328 circonscriptions* (60 % du nombre total des sièges) dont la plupart seront des circonscriptions *individuelles*. Il y aurait *216 sièges complémentaires* (40% du nombre total des sièges).

Comment fonctionnerait ce mode de scrutin ? Il y a *un seul tour :* dans chaque circonscription individuelle, chaque électrice ou électeur vote pour *un seul nom*. La distribution des sièges après le scrutin comprend, d'un côté, leur répartition entre les Partis, quant au *nombre*, d'autre part, leur attribution à des *candidats*.

Chaque Parti aura droit, sur les 544 sièges, à un nombre de sièges exactement proportionnel au nombre des suffrages que l'ensemble de ses 328 candidats aura obtenus dans toutes les circonscriptions : c'est la *représentation proportionnelle intégrale*.

D'autre part, on proclamera tout d'abord élus les candidats d'un Parti qui, *dans leur circonscription individuelle,*

sont arrivés en tête de tous les candidats présentés par les divers Partis. Ainsi, chaque département est assuré d'avoir au moins autant de représentants qu'il comprend de circonscriptions, puisqu'il y a, à la suite de cette première attribution de sièges, *un Elu par circonscription.* Ce peut être un candidat n'appartenant à aucun Parti, élu à la majorité relative ; les voix recueillies par de tels Elus seront déduites du total des suffrages recensés et leurs sièges déduits de ceux qui seront distribués entre les Partis.

Aux Partis, l'attribution des sièges de circonscription ne donnera pas en général le nombre des sièges auquel ils ont droit. Par exemple, un Parti peut avoir droit à 120 sièges et n'avoir que 70 Candidats qui aient obtenu des sièges de circonscription ; de quelle façon attribuer les 50 sièges *complémentaires* qui reviennent à ce Parti ?

Les 258 autres Candidats de ce Parti seront rangés suivant l'importance du pourcentage de voix qu'ils ont recueillies par rapport au nombre des suffrages exprimés dans leur circonscription. *Les 50 candidats qui ont réalisé les plus forts pourcentages sont élus.* Toutefois, des dispositions ont été prévues pour limiter le nombre de sièges complémentaires par département et par circonscription.

A cela se borne l'exposé du système.

III. — AVANTAGES DE CE MODE DE SCRUTIN ET REPONSES AUX OBJECTIONS

1°) AVANTAGES.

Outre ceux qui sont inhérents à une *Représentation Proportionnelle intégrale* : - justice et indépendance des Partis - et ceux qui résultent d'un *scrutin individuel, avantages réunis* dans ce mode de scrutin, il comporte les conséquences suivantes :

a) Les départements peu peuplés et à grand territoire comprennent au moins 2 circonscriptions, c'est-à-dire que *chaque circonscription est au plus égale à la moitié d'un département. Les départements peu peuplés sont avantagés quant au nombre des sièges de circonscription.*

b) En *compensation, les départements très peuplés ont proportionnellement plus de sièges complémentaires possibles* (1) et, par conséquent, plus de chances de voir conférer sur leur territoire des sièges complémentaires. Mais en outre, il se trouve qu'en fait, dans certains départements très peuplés, les voix se distribuent entre un petit nombre de Partis et qu'en particulier les Socialistes y réalisent de forts pourcentages. Les sièges complémentaires y seraient donc effectivement attribués ; la conséquence en serait, dans la pratique, pour les départements peuplés, une *péréquation de représentation* à l'Assemblée, qui leur est promise depuis cinquante ans et que le nombre limité de sièges conférés maintenant à la France métropolitaine (544) ne permettra autrement jamais de leur accorder.

c) Outre *les résultats par départements,* il y a lieu de considérer *les résultats par circonscriptions.* Il y a en tout cas un Elu par circonscription, et c'est toujours celui qui a recueilli le plus de voix. Si ce Candidat a beaucoup plus de voix que n'importe lequel de ses concurrents, il sera seul élu ; s'il y a 2 candidats qui se suivent d'assez près, il y aura 2 élus (et la majorité des circonscriptions individuelles aurait 2 élus) ; s'il y a 3 candidats ayant obtenu un nombre de voix sensiblement égal, il peut y avoir 3 élus (c'est le maximum).

Ainsi c'est la *Représentation proportionnelle intégrale* sur le *plan national,* une *Représentation proportionelle approximative par circonscription,* et une *répartition des sièges* entre les Partis *dans un département* qui tient compte de *l'importance de leurs voix dans les diverses circonscriptions.*

d) Enfin un régime spécial est prévu pour les départements de la *Seine et de Seine-et-Oise* où est conservé le mode de scrutin actuel : le scrutin de liste départemental, avec représentation proportionnelle, comme dans la proposition Barrachin. Mais le système Barrachin est fondé, dans les autres départements, sur le principe majoritaire ; la conservation de la représentation proportionnelle dans la région parisienne apparaît comme un artifice. Dans le présent système, *ce régime spécial s'intègre* dans les résultats de la Représentation proportionnelle exacte sur le plan national.

2°) REPONSES AUX OBJECTIONS.

a) Ne risque-t-on pas qu'un Parti obtienne, par le jeu de la majorité relative, un nombre de sièges de circonscription individuelle supérieur au nombre de sièges auquel il a droit ?

Cela ne se produira pas pour les raisons suivantes :

1) La distribution des Partis entre les diverses régions de France : la plus grande partie des sièges de circonscription reviendront à la droite ou aux « Communistes », mais un certain nombre aux Socialistes, aux Radicaux ou au Mouvement Républicain Populaire ; il n'y a pas de Parti dominant dans toute la France ;

2) En outre, les 66 sièges sur 544, qui reviennent aux départements de la Seine et de Seine-et-Oise, en vertu de leur régime spécial, sont répartis suivant la Représentation Proportionnelle.

On peut toutefois prévoir une soupape de sûreté, suivant un procédé emprunté à la loi électorale de l'Allemagne occidentale, où un système analogue fonctionne dans le cadre de provinces d'importance très inégale : si un Parti obtient un nombre de sièges de circonscription supérieur au nombre de sièges qui lui revient, on ajoute aux sièges complémentaires un nombre de sièges égal à l'excédent. En septembre 1951, on a ainsi ajouté 3 sièges, au total des 487 sièges prévus, dans deux petites provinces, le Schlesvig et la ville libre de Hambourg, constituant des cadres électoraux trop étroits. Cet exemple montre qu'une telle disposition ne trouvera pas, dans le fait, d'application en France si l'on adopte un cadre national.

b) Ne peut-il arriver que dans une circonscription, à côté de l'Elu de circonscription qui est toujours le Candidat ayant recueilli le plus de voix, un siège complémentaire soit attribué à celui qui vient au 3è rang et non au 2è ?

---

(1) Ce résultat tient au fait qu'un département a en principe autant de sièges de circonscription que le nombre des électeurs inscrits contient de fois 90.000 et autant de sièges possibles (sièges de circonscription + sièges complémentaires possibles) que le nombre des électeurs inscrits contient de fois 40.000.

41 départements auraient autant de sièges complémentaires possibles que de sièges de circonscription; 27 en auraient davantage.

C'est une anomalie inévitable dans tout système de Représentation Proportionnelle intégrale fonctionnant dans un cadre national ou régional, sans liste régionale ou nationale établie à l'avance. Elle peut se produire en Belgique où, depuis plus de trente ans, fonctionne un groupement des restes dans le cadre de la province.

Cependant, on a le droit de dire qu'il n'y a là qu'une *anomalie apparente*. On faisait autrefois un reproche analogue au scrutin de liste avec représentation proportionnelle dans le cadre départemental : les électeurs ne comprendront jamais, disait-on, qu'un Candidat soit élu avec moins de voix qu'un autre présenté sur une autre liste et non élu. Aujourd'hui on ne soulève plus guère pareille objection. On doit considérer que les Candidats d'un Parti sont les candidats d'une liste nationale qui se présentent individuellement dans chaque circonscription, et que *les résultats par circonscription* sont dans la *dépendance des résultats sur le plan national.*

Aussi bien un tel fait *se produira très rarement* dans le présent système. L'emplacement des sièges complémentaires n'est pas déterminé à l'avance, au contraire de la Belgique ; dans 68 départements sur 90 le nombre des sièges complémentaires *possibles* est égal ou supérieur au nombre de sièges de circonscription ; une circonscription peut avoir jusqu'à deux sièges complémentaires, condition indispensable si l'on veut que le nombre de sièges complémentaires attribué à un département et la compensation légitime de représentation des départements peuplés ne soient pas illusoires.

c) Autre objection : le fonctionnement d'un tel système est-il pratique ?

Il a fonctionné en France en 1946, sous la modalité du scrutin de liste, pour l'élection du premier Conseil de la République.

Il a été adopté en Allemagne occidentale en 1948, d'abord en Rhénanie-Westphalie, puis dans toute la République fédérale, en *application des idées de Léon Blum,* qui avait marqué sa préférence pour lui dans ses articles du *Populaire* de septembre 1946. Toutefois, en Allemagne occidentale, les modalités sont plus compliquées et d'un fonctionnement moins démocratique que celles qui ont été exposées ci-dessus : suivant ces dernières, la volonté des électeurs détermine à la fois le nombre des élus et leur désignation.

d) Dernière objection : Comment sont délimitées les circonscriptions ?

Une *délimitation* est proposée ; elle est *établie objectivement,* de manière à donner, à l'intérieur d'un département, aux diverses circonscriptions, un nombre d'inscrits sensiblement égal. Le tracé est relativement facile, parce que le nombre des circonscriptions, 328, est inférieur aux 544 que supposerait le retour pur et simple au scrutin d'arrondissement : elles sont, en conséquence, plus grandes et, par suite, le transfert d'un canton, d'une circonscription à l'autre, a une moindre importance que dans un scrutin majoritaire à deux tours où l'élection de beaucoup de Candidats dépendait, sous la 3e République, du déplacement d'une cinquantaine de voix.

IV. — POSSIBILITES DE FAIRE ADOPTER UN TEL SYSTEME

ON peut penser qu'un tel système, à condition de le faire connaître, peut séduire l'opinion publique, parce qu'il associe le scrutin individuel et la vraie Représentation Proportionnelle.

Quelles seraient les chances de le faire voter à l'Assemblée Nationale, si le Parti Socialiste l'adoptait ?

Il aurait au départ les voix des 104 *Députés socialistes* sur un total de 625.

Les députés « *Communistes* » pourraient le voter : il institue la Représentation Proportionnelle intégrale ; les « communistes » ont déposé antérieurement un projet de scrutin uninominal avec Représentation Proportionnelle pour l'élection des Conseils Généraux ; ils peuvent y voir le moyen d'écarter le système Barrachin, qui est spécialement dirigé contre eux.

Les Députés du *Mouvement Républicain Populaire* peuvent l'accueillir : il établit le scrutin à un tour, auquel ce Groupement est très attaché ; il institue la Représentation Proportionnelle intégrale, dont ils se sont toujours réclamés ; ce système leur garantit le nombre de sièges qui leur revient et leur assure l'indépendance à l'égard des Partis de droite.

Une importante fraction des *radicaux* est susceptible de s'y rallier : ce n'est pas le scrutin majoritaire à deux tours, mais c'est assurément le scrutin individuel. On peut observer que l'exposé des motifs du Projet de Loi, présenté par le Gouvernement Mendès-France pour le retour au scrutin d'arrondissement, n'invoque que son caractère individuel et ne mentionne à aucun moment son caractère majoritaire.

Enfin un certain nombre d'*Indépendants,* possédant une forte situation personnelle locale, peuvent accepter un système qui fait élire tous les candidats ayant obtenu dans leur circonscription la majorité relative. D'autre part cette perspective ouverte aux « indépendants », au sens strict du mot, est sans inconvénient pour les Partis, puisque voix recueillies et sièges obtenus par de tels candidats sont déduits de la masse des suffrages et des sièges.

Ajoutons que la proposition de compromis présentée ci-dessus : établissement d'une liste nationale pour une fraction égale au cinquième du nombre total des élus d'un parti, est susceptible de rallier au système proposé un certain nombre de groupes.

V. — LA QUESTION DU VOTE OBLIGATOIRE

UNE Représentation Proportionnelle intégrale vise à faire de l'Assemblée Nationale une image fidèle du pays. Celle-ci est faussée par les abstentions.

D'autre part, dans le fait, les abstentionnistes sont principalement, en France, les Démocrates laïques, radicaux et socialistes ; ils seraient victimes de leur libéralisme s'ils maintenaient la faculté de s'abstenir.

On pourrait, en conséquence, envisager les dispositions suivantes :

a) *Le vote est obligatoire pour les élections à l'Assemblée Nationale ;*

b) *Le scrutin a lieu un jeudi ; les salariés ont droit à une journée de congé payée, en sus du congé annuel légal, sur présentation de leur carte électorale timbrée par le Bureau de Vote ;*

c) *L'abstention donne lieu au paiement d'une amende. L'amende ne sera pas infligée si l'Electeur, absent de la localité où il doit normalement voter, présente une attestation du Maire ou du Commissaire de police de la localité où il s'est trouvé le jour du vote ;*

d) *Le vote par correspondance est maintenu, sous réserve de changement dans les modalités ;*

e) *Des dispositions devront être prises à l'égard des malades.*

2e Partie — Rapport de Mazuez

RESPONSABLE du GROUPE SOCIALISTE à la COMMISSION DU SUFFRAGE UNIVERSEL de l'Assemblée Nationale.

LE Comité Directeur nous demande, à WEILL-RAYNAL ainsi qu'à moi-même, de faire chacun un Rapport sur la loi électorale.

Je pense que WEILL-RAYNAL fera le rapport positif : mon rôle à moi, en tant que Parlementaire responsable du Groupe Socialiste devant la Commission du Suffrage Universel, restera d'intégrer nos désirs dans la réalité démocratique.

En effet, derrière WEILL-RAYNAL, le Parti doit rechercher, parmi les multiples pensées qui s'affrontent, la résultante d'où sortira un texte qui deviendra « la loi du Parti ».

Les uns, avec beaucoup d'arguments pour leur thèse, et peut-être plus de critiques contre les thèses contraires, proposeront que le Parti défende un texte à base majoritaire.

D'autres, avec non moins d'arguments, et non moins de critiques, prôneront la thèse proportionnelle.

Il y en a même qui nous présenteront le mirage de conceptions tellement complexes que nous-mêmes, avant les électeurs, aurons peine à nous y reconnaître.

Tout cela est humain, et chacun croit posséder en soi la Vérité, fut-ce simplement la Vérité socialiste.

Je souhaite tout simplement que l'on ne sorte pas trop de la simplicité, fût-elle celle des « sentiers battus » : les Electeurs, qui sont des Français bien moins compliqués que nous le sommes dans nos discussions académiques, souhaitent tout simplement comprendre... et le problème des abstentions sera grandement amélioré si tous savent la portée de leur geste, fût-il dans le style majoritaire, fût-il dans le style proportionnel.

***

MAIS ce travail fait, c'est-à-dire la thèse socialiste étant affirmée, il restera à la faire triompher sur le terrain parlementaire.

Il serait puérile de croire que, parce que nous déposons un texte, celui-ci sera nécessairement admis par l'Assemblée Nationale.

Je dois dire qu'au contraire, parce qu'il portera notre marque, c'est-à-dire qu'il affirmera notre désir, déjà ce texte sera discuté plus fortement, en ce sens que toute loi électorale étant politique, la meilleure étant celle qui procure le plus d'Elus à celui qui la propose, donc moins d'Elus à l'adversaire, celui-ci aura immédiatement tendance à la combattre à priori.

Nous sommes cent contre 500 sur les bancs de l'Assemblée : *si nous voulons réussir, il nous faudra chercher une* majorité démocratique ; par là, il nous faudra admettre la réciprocité des concessions ; donc, la loi votée ne sera pas la loi souhaitée.

Pour cela, à cause de celà, faut-il abandonner ? Je ne le pense pas.

Nous ne serions pas des Démocrates si nous ne jouions pas le jeu de la Loi démocratique.

Il faut proclamer hautement notre désir, et c'est ce que vous allez faire après l'exposé de WEILL-RAYNAL ; puis ensuite, selon votre décision, il faudra nous donner

la tâche, la mission exactement, d'interférer parmi les autres pensées politiques.

Mais là est le fond du problème, et la solution ne peut être trouvée qu'une fois votre décision prise.

Car nous ne trouverons pas les mêmes partenaires, selon un cas ou l'autre : il nous faut donc attendre pour agir et rechercher une majorité constitutionnellement démocratique.

⁂

NEANMOINS, puisque je dois exposer la question, si je laisse à WEILL-RAYNAL le soin de dire ce que nous voulons, laissez-moi, avant de conclure, dire ce que nous ne voulons pas.

Je pense que le Parti Socialiste doit s'opposer, par tous les moyens en son pouvoir, au système dit « scrutin majoritaire départemental », fût-il à deux tours, fût-il même, et c'est moins grave, à un tour avec correctif proportionnel.

Je m'explique :

Nous connaissons le scrutin de liste majoritaire à deux tours.

Par le fait même de la division des gauches et de la possibilité théorique de l'Union des droites, ce scrutin nous serait catastrophique : nous devons donc nous défendre contre lui.

Le correctif proportionnel apporté par certain projet transactionnel — meilleur théoriquement en soi — dit que si aucune liste n'a 50 % des voix au 2ème tour, on ne proclame pas à la majorité relative, mais on partage les sièges selon la règle proportionnelle.

Il y a même un système proposé qui prévoit ce partage proportionnel dès le 1er tour, si aucune liste n'est majoritaire.

Il est évident que ces deux propositions sont un moindre mal pour nous : car là où la somme des voix dites de gauche fera plus de 50 % de voix, alors la proportionnelle jouera.

Mais alors, pourquoi ne pas défendre plus simplement la proportionnelle, moins batarde et plus pure ?...

Ou alors, pourquoi ne pas nous rallier, à l'inverse, au vieux système dit d'arrondissement — qu'il faudra appeler de circonscription, à cause des remaniements nécessaires — où la loi majoritaire se joue, comme il se doit, sur l'individu, la défense d'une idée dans une Démocratie véritable ne pouvant se concevoir que dans la proportionnelle intégrale ?

⁂

S'IL nous fallait nous défendre contre ce système de scrutin de liste départemental à 2 tours, alors je vous conseillerais, plutôt que de courir le risque d'être vaincu, de nous en tenir au statu-quo : je connais plus que tous les imperfections de la loi avec apparentements — je ne veux pas faire une critique que d'autres ont faite avant moi, et bien mieux que moi — mais je pense que l'on pourrait tendre vers une amélioration, nécessaire d'ailleurs à cause de la majorité Barangé, en substituant l'apparentement national à l'apparentement départemental : et cette substitution pourrait être la condition sine qua non de notre ralliement de dernière heure, si rien d'autr que le scrutin départemental à 2 tours ne pouvait obtenir une majorité.

En quoi cette modification serait-elle profitable ?

Tout simplement parce qu'elle est conforme « à la règle d'or » de notre Parti : on s'allie sur un programme, jamais avec des hommes et l'apparentement national seul peut permettre cette alliance autour d'un programme minimum commun.

Chacun se présente avec son programme maximum devant les Electeurs, c'est-à-dire avec le programme qu'il veut appliquer si le Parti a 50 % des Elus.

Mais, comme cette majorité absolue est assez rare en France, on préfigure, sur le terrain électoral, ce que l'on fera sur le terrain parlementaire, en présentant des alliances électorales autour d'un programme minimum.

Déjà cette idée contient en elle un facteur de cette stabilité ministérielle à laquelle chacun de nous veut concourir, mais combien souvent en vain.

J'en prends un seul exemple sur les événements passés: si, aux dernières élections, j'avais pu obtenir l'apparentement national, le C.D., délégué par le Parti, aurait conclu avec nos partenaires apparentés sur un programme net, où il y aurait eu sûrement ces mots : « Statu-quo sur la laïcité », et nous n'aurions pas eu la loi Barangé qui empoisonna cette législature.

⁂

JE vous ai développé simplement quelques idées : je vous demande de réfléchir, d'abord pour construire la loi électorale du Parti, mais aussi pour comprendre ensuite qu'il nous restera à faire de notre mieux, non point pour obtenir un meilleur inaccessible, mais tout simplement pour éviter le pire.

I. — CONSIDERATIONS GENERALES

Loi humaine aves toutes ses conséquences :

EN RAISON :

— *Volonté de rechercher le bien ;*

— *Impossibilité d'y accéder.*

EN SENTIMENTS :

— *Appêtit des hommes et des Partis.*

LA MEILLEURE LOI, POUR UN HOMME OU POUR UN PARTI, EST CELLE QUI DONNE A L'IDEE DEFENDUE LE MAXIMUM D'ELUS.

d'où : PREMIER COROLLAIRE : *une loi électorale est essentiellement politique ;*

DEUXIEME COROLLAIRE : *elle doit ou défendre ou attaquer le régime constitutionnel accepté ou combattu. (explication de la dernière loi votée).*

II. — RAPPORT THEORIQUE

1°) DEUX PRINCIPES DE BASE :

la proportionnelle :

— la plus équitable en pure Démocratie ;

— difficultés gouvernementales secondaires.

le système majoritaire :

— de principe coutumier, mais mare stagnante ;

— Député de l'arrondissement plutôt que Député de la nation ;

— élimination brutale des Partis par un seul (cependant compensation géographique).

2°) APPLICATION :

Proportionnelle

a) — Intégrale à l'échelle de la Nation (seule réelle sauf les impondérables) ;

b) — Intégrale à l'échelle du département (déjà mathématiquement relative).

Majoritaire :

a) — Uninominale à un tour. (Système anglais : nécessité aux Partis de se coaguler pour se maintenir) ;

b) — Uninominal à deux tours. (ex-système français : désistement avec ses rancœurs) (élection par désistement néfaste à la cohésion du Parti).

3°) GAMMES DE SYSTEMES A L'INFINI ENTRE CES DEUX EXTREMES :

Quelques exemples :

a) *Le partage* (half and half) :

— les grands départements à la proportionnelle

— Les petits départements au système majoritaire (ex. : Conseil de la République)

b) *Le scrutin de liste majoritaire à deux tours :*

— Combinaison pour créer les listes ;

— Exagération des défauts du système majoritaire.

c) *Le scrutin de liste majoritaire à deux tours, avec proportionnelle,* si aucune liste n'a la majorité :

— Système bâtard qui apporte cependant un correctif au précédent (b).

d) *Le scrutin de liste majoritaire à un tour avec proportionnelle* si aucune liste n'a la majorité :

— Même bâtardise ;

— N'est qu'en somme le système actuel avec suppression des apparentements.

e) *La proportionnelle avec prime à la majorité :*

— La liste qui a 50 % + 1 voix a la moitié des sièges ;

— Les autres listes se partagent proportionnellement le reste (efficace seulement à l'échelle de la Nation).

f) *Scrutin majoritaire dans la circonscription,* pour une partie des Députés,

calcul national à la proportionnelle pour le reste (*scrutin de seigneurs*).

g) pour mémoire, *méthode russe :*

— pratiquement *une seule liste en présence,* celle-ci étant décidée « sur la place publique », sous la proclamation d'un parti unique.

h) Enfin, *la méthode actuelle française.*

III. — LA LOI FRANCAISE ACTUELLE

SCRUTIN de liste départemental, avec apparentements et combinaison majoritaire et proportionnelle.

Si une liste a 50 % + 1 des voix, elle est entièrement élue.

Si deux ou plusieurs listes *apparentées* ont ensemble 50 % + 1, l'attribution des sièges se fait à la proportionnelle entre elles seules.

Si aucune liste ou groupe de listes n'atteignent 50 % + 1 des voix, l'attribution des sièges se fait à la proportionnelle.

1°) L'APPARENTEMENT :

— Idée difficilement admise.

— Permet cependant des rapprochements entre Partis qui ne pourraient, doctrinalement, faire liste commune.

Donne à l'intérieur du groupement une proportionnelle que la liste commune néglige.

— *Mais l'apparentement est départemental.*

— Nous pensons que l'apparentement ne peut être défendu que sous la forme nationale.

En effet, l'apparentement départemental ne peut être jugé que *comme une combinaison électorale.*

L'apparentement national doit apparaître comme la *préfiguration, devant l'électeur, de la prochaine majorité parlementaire,* construite autour d'un programme minimum préalablement établi par les Partis ou Groupements qualifiés, reconnus par la loi électorale.

En effet, si un Parti obtient la majorité des Députés (cas rare en France), il appliquera le programme maximum qu'il aura défendu par ses Candidats.

Si aucun Parti n'obtient cette majorité, le programme minimum d'apparentement permettra, *au moins en début de législature,* une combinaison ministérielle majoritaire.

— Exemeple récent : les Elections législatives de 1951. Sur un apparentement national, le Comité Directeur du Parti Socialiste et le Bureau National du M.R.P. auraient certainement fait une entente avec :

Statu-quo sur la laïcité

La manœuvre de l'-exR.P.F. contre le M.R.P. aurait raté, et nous n'aurions probablement pas eu la *loi Barangé,* tout au moins dans l'immédiat.

2°) AUTRES QUESTIONS :

a) La loi ne s'applique pas à la Seine, ni aux *territoires d'Outre-Mer ;* Demande par quelques-uns pour l'application intégrale de la loi nationale.

b) Les vacances sont pourvues par un *scrutin majoritaire à deux tours ;*

— Objections des majoritaires qui ne veulent voir que le prélude du scrutin d'arrondissement.

— Objections des proportionnalistes qui soutiennent que ce double mode de choix fausse l'esprit de la loi initiale.

— Objections communes et reconnues de tous pratiquement :

— Criconscription trop immense.

— Frais énormes, etc...

IV. — PROBLEMES TACTIQUES SOUMIS AU PARTI SOCIALISTE

1°) DOIT-ON RECONDUIRE CETTE LOI AVEC OU SANS MODIFICATIONS ?

2°) DOIT-ON CONSTRUIRE UNE LOI NOUVELLE ?

Ce problème appartient à un Congrès National, et n'est point du ressort personnel du Rapporteur.

Mais un corollaire immédiat :

Que peut-on faire, en l'état actuel de la représentation parlementaire à l'A.N. ?

— Raisonnement intra-muros : chaque Député proclame plus ou moins ouvertement son attachement à l'arrondissement, indubitablement souhaité par la majorité des électeurs français, mais souhaite consciemment ou inconsciemment que la majorité repousse cette idée, en vertu de cet aphorisme médical : « *l'être tend à persévérer dans l'être* ».

Le jeu des décisions des Groupes Parlementaires pèsera donc dans la balance.

Sont résolument PROPORTIONNALISTES :

« *Communistes* » : 100

M.R.P. : 88.

Sont résolument ARRONDISSEMENTIERS :

Radicaux : 76

U.D.S.R. : 25

Demandent le scrutin DEPARTEMENTAL MAJORITAIRE A 2 TOURS :

U.R.A.S. : 76

Parti des Paysans et Indépendants : 100 *environ*

Les autres voix flottantes : 50 à 80 *environ*

(*Le Parti Socialiste étant exclu de ce pointage, puisque nous chercherons à faire passer le maximum de notre projet par l'apport de nos Voix*).

NOTE IMPORTANTE. — Pour des raisons de tactique, nous n'avons pas publié intégralement le Rapport de Mazuez. Les arguments qu'il a développés à ce moment de son Rapport ont été adressés aux Secrétaires fédéraux qui pourront en donner connaissance aux Militants réunis en Congrès Départementaux.

3e Partie — Contribution à l'étude de la Réforme Electorale

par Gilbert COLTICE,
Secrétaire fédéral de l'Ain.

LA question de la réforme électorale continue à agiter bien des esprits et en agitera un plus grand nombre au fur et à mesure que nous approchons des élections législatives, fixées en principe au printemps prochain du fait que l'Assemblée Nationale actuelle a un contrat de cinq années, comme le signifie l'article 36 de la loi.

Encore que l'attitude franchement nouvelle du Parti « Communiste » au deuxième tour des récentes élections cantonales et les conclusions que d'aucuns n'ont pas manqué d'en tirer, le système dit SCRUTIN D'ARRONDISSEMENT conserve de nombreux partisans au Parlement et, plus encore, dans le pays.

Mais,parmi ses partisans-Députés, il en est cependant qui, en toute hypothèse, ne mettraient pas beaucoup d'ardeur pour que le projet, déposé naguère par Monsieur MENDES-FRANCE, voit définitivement le jour avant longtemps.

***

C'EST que bien des obstacles, bien des contingences, avouées ou non, entrent en jeu lorsque les Députés regardent la réalité bien en face.

Une autre difficulté serait le découpage des circonscriptions, puisqu'aussi bien la métropole est actuellement représentée par 544 Députés contre 597 avant la guerre. Il faudrait donc tailler dans les départements pour réussir à rayer de la carte 53 circonscriptions.

***

QUOI qu'il en soit, dans presque toutes les déclarations des Députés qui se sont montrés partisans du scrutin dit d'arrondissement — son nom véritable est « uninominal majoritaire à deux tours » — nous retrouvons les mêmes arguments : ce système rapproche l'Elu de l'Electeur ; c'est la représentation géographique s'exprimant dans la désignation d'un homme ; le système favorise la stabilité gouvernementale ; il plaît à l'Electeur.

Nous nous rallierons bien facilement à ces constatations en soulignant toutefois que l'instabilité ministérielle n'est pas le propre de la représentation proportionnelle puisque, sous la IIIe République, avec le scrutin d'arrondissement, la France a connu quelque cent gouvernements en 65 ans, certains n'ayant même pas eu une durée dépassant quelques semaines.

La préférence pour un mode de scrutin dépend donc avant tout de la façon particulière à se gouverner.

L'Anglais, discipliné et plein de considération pour l'instruction de ses leaders, les maintient longtemps au pouvoir ; le Français, individualiste, raisonneur et indiscipliné, renverse le cabinet sans le moindre scrupule, pour d'infimes divergences de doctrine ou de comportement.

Il serait donc vain d'attendre d'une réforme de scrutin une transformation profonde du caractère français, mais il est légitime d'établir entre ces préoccupations diverses une sorte de hiérarchie.

L'élection n'est pas un recencement : ce qu'on lui demande c'est de dégager une assemblée capable d'assurer la santé politique du pays.

Mais, depuis 1848, le suffrage universel en est toujours à chercher le mode de scrutin que l'on voudrait efficace, mais aussi équitable et moral

⁂

A notre tour, et bien modestement, nous versons à ce dossier le résultat d'un travail, ayant trouvé ses bases dans un projet déposé en 1926 par Léon Blum et utilisé au Danemark pour une part, et par ailleurs dans le mode d'élection des députés irlandais. Notre système n'a pas la prétention d'être parfait, mais il répond, selon nous, à une double préoccupation :

CELLE DE L'ELECTEUR QUI VEUT AVOIR LE DROIT DE METTRE SUR SON BULLETIN DE VOTE QUI BON LUI SEMBLE, QUI VEUT CONNAITRE SON DEPUTE ET LE JUGER PERSONNELLEMEIT — MAIS AUSSI CORRIGE LES INJUSTICES PAR TROP FLAGRANTES DU MODE UNINOMINAL MAJORITAIRE A DEUX TOURS — D'ARRONDISSEMENT, SI VOUS VOULEZ, CAR IL N'EST PAS RAISONNABLE QUE CENT ELECTEURS AIENT LEUR DEPUTE ET QUE 99 N'EN AIENT PAS.

Le système que nous proposons présente essentiellement les caractéristiques suivantes : le territoire est divisé en un certain nombre de circonscriptions électorales. Chacune de ces circonscriptions élit un Député au scrutin majoritaire à deux tours. Mais le nombre de circonscriptions n'est pas égal au nombre de Députés composant l'Assemblée Nationale. Sur 496 députés — c'est le nombre de députés représentant les départements de la métropole moins la Seine — les trois quarts seulement, soit 374, seront élus par 374 circonscriptions ; les 122 autres forment une « espèce de reste national » qui est attribué aux Partis organisés, proportionnellement au total des voix recueillies dans l'ensemble des 374 circonscriptions.

Autre originalité, le premier et le deuxième tours ont lieu le même jour et en même temps.

⁂

PRENONS l'exemple d'une circonscription quelconque. Les noms et l'appartenance politique de tous les Candidats sont imprimés sur le même bulletin de vote. En face des noms, deux colonnes. Dans la première l'électeur place une croix en faveur du Candidat de son choix. C'est le premier tour. Dans le même temps et sur le même bulletin, il place dans la colonne 2 une autre croix en face du candidat pour lequel il désire se désister pour le cas où son candidat choisi au premier tour n'aurait pas le nombre de suffrages suffisants pour être élu, c'est-à-dire, un nombre de croix de la première colonne égal à la majorité absolue des suffrages exprimés. Alors intervient le second tour, et c'est le candidat qui additionnerait le plus grand nombre de croix dans les colonnes 1 et 2 qui serait élu.

Reste à attribuer les 122 sièges complémentaires. Les voix obtenues dans la colonne 1 par les Candidats d'un même Parti, dans les 374 circonscriptions, seront bloquées sur le plan national. Ce Parti se verra alors attribuer un nombre de sièges, sur les 122, proportionnellement au nombre de voix obtenues dans "ensemble des 374 circonscriptions. Comment seront attribués ces sièges ? de la façon la plus simple du monde. Eu égard à l'inégalité inévitable entre les circonscriptions pour le nombre de votants, on rangera tous les candidats qui n'auraient pas été élus au scrutin majoritaire suivant l'importance du pourcentage de voix qu'ils ont recueilli par rapport au nombre de suffrages exprimés dans leur circonscription. Les 15, 20 ou 25 premiers selon que leur Parti aura obtenu 15, 20 ou 25 sièges complémentaires à la proportionnelle seront élus.

⁂

AINSI, non seulement l'Electeur choisit son Député mais il désigne encore à la place des Partis et des comités électoraux celui pour lequel il se désiste, fidèle en celà à la vieille tradition selon laquelle au premier tour on exprime un choix et au deuxième tour on fait bloc pour barrer la route à l'adversaire. Fini aussi le marchandage entre les deux tours, c'est l'électeur qui fixe lui-même les contours de la future majorité parlementaire.

Ce système, dont on ne peut contester la simplicité, est bien un scrutin RIGOUREUSEMENT UNINOMINAL. Bien plus, il comporte l'élection d'un, de deux, parfois de trois Députés dans une même circonscription suivant que les suffrages se sont portés massivement sur le nom d'un seul candidat ou se sont, au contraire, divisés presque également entre plusieurs, de sorte que ce mode de scrutin uninominal permet une représentation assez équitable des opinions des électeurs à l'intérieur même des circonscriptions.

D - Reflexions soumises aux délégués du Congrès National

Léon BOUTBIEN,
Secrétaire Fédéral de l'Indre.

CE texte n'est pas une Motion de politique générale ; il ne vise pas à établir un programme complet ni détaillé ; il se propose pour but de soumettre à la réflexion des Militants une orientation générale du Mouvement, fondée à la fois sur l'expérience politique vécue au cours de cette législature et sur les réflexions que celle-ci a pu susciter.

I. — CONJONCTURE INTERNATIONALE

ELLE sera étudiée en partant du postulat que la Résistance a soudé le Parti Socialiste au destin de toute la Nation française, que nous sommes donc par essence un Parti national dont les objectifs internationaux sont inséparables du rôle et de l'influence de la France et de l'Union Française dans le monde : Universaliste par vocation et par tradition, le Socialisme est le mieux qualifié pour fournir les bases idéologiques à un pouvoir fédérateur, s'exerçant dans un cadre mondial, susceptible de contenir des antagonismes entre les puissances et recherchant, dans la Paix, le règlement des difficultés du monde moderne (interdépendance des peuples, aide aux pays sous-développés, contrôle de l'énergie atomique, désarmement général, simultané, équilibré et contrôlé, libre circulation des hommes et des biens culturels, harmonisation des types de civilisation...).

***

MAIS pour atteindre ces buts, l'action du Parti est inséparable d'une prise de conscience très nette des difficultés de l'heure qu'il faut d'abord surmonter. Une double incertitude domine la politique extérieure de la France.

— LA SECURITE EXTERIEURE ;

— LES MENACES DE SECESSIONS DANS L'UNION FRANÇAISE.

1°) SECURITE EXTERIEURE :

LE Parlement a apporté, avec beaucoup de difficultés, une solution de Sécurité Collective régionale. La formule adoptée, créant *l'Union Européenne Occidentale* et la participation allemande à la défense, est en retrait sur l'intégration supranationale que comportait la C.E.D. Néanmoins, la diplomatie russe s'efforce d'en retarder et, si possible, d'en interdire la mise en application. Parallèlement à une tentative de neutralisation du Centre-Europe, l'U.R.S.S. renforce l'intégration militaire des Etats satellites, augmente ses défenses militaires et poursuit avec intensité sa production d'armes thermonucléaires. Spéculant aussi bien sur les divisions du monde libre que sur les oppositions internes à chaque Etat, la politique russe se livre à des voltes-faces spectaculaires, dont l'explication reste toujours hypothétique. Le rapprochement Est-Ouest subit, de ce fait, un mouvement ondulatoire que la France seule ne peut modifier de sa propre initiative.

***

POUR prévenir toute agression externe ou interne, il est nécessaire de maintenir la cohésion du Pacte Atlantique et, notamment, le maintien des bases américaines en Europe, le refus absolu de toute neutralisation de l'Allemagne, même au prix de son unification, la poursuite de l'organisation européenne et de l'intégration supranationale des secteurs-clés de l'économie occidentale, ce qui entraîne, sur le plan intérieur, le refus catégorique de toute politique de rapprochement avec le Parti « Communiste » français.

Mais cette volonté française de coopérer à l'organisation de la sécurité du monde libre exige une contrepartie qu'il faut imposer aux Alliés : la non-ingérence des Etats-Unis dans les affaires d'Indochine, du Maroc, de la Tunisie et de toute l'Afrique, un engagement plus précis de la Grande-Bretagne en Europe, une diplomatie et une stratégie communes aux Alliés et harmonisées sur les quatre continents.

2°) LES MENACES DE SECESSION DANS L'UNION FRANÇAISE

a) L'INDOCHINE

LES menaces de sécession se sont aggravées après les revers subis en Indochine. Les responsabilités de cet échec sont autant de caractère militaire que de caractère politique. Le Parti a suffisamment dénoncé, aux divers stades de l'évolution des rapports Franco-Vietnamiens, les erreurs commises. Mais il en ajouterait une autre aujourd'hui *s'il se résignait à l'abandon*. Ce serait alors le plus douloureux échec moral qui marquerait, dans notre histoire, le point de départ de difficultés qui se développeraient en chaîne dans les autres territoires de l'Union Française. Les Socialistes doivent être convaincus que si la France cessait d'appuyer sa présence dans le monde sur une communauté humaine de cent millions d'hommes, elle ne pourrait pas remplir le rôle international dont nous avons défini, au début de cet exposé, les buts.

Contrairement aux affirmations officielles, les Accords de Genève sont, dans l'état actuel de division du Vietnam, inapplicables, à moins d'une volonté de liquidation contraire à l'esprit de notre Constitution. Si l'on veut éviter le rebondissement du conflit ou la négation des aspirations nationales du peuple vietnamien, une synthèse de toutes les forces en présence doit être recherchée dans le cadre fédératif de l'Union Française. Celle-ci est encore possible aujourd'hui.

b) AFRIQUE DU NORD

LA même nécessité s'impose en Tunisie. Les accords intervenus, qu'il faut voter, ne constituent à nos yeux qu'une étape. L'idée fédérative se heurte partout à la politique du « Royalty » américain. L'influence de la Lybie et du Fezzan retentit beaucoup plus sur ces régions qu'il n'est dit. Nous saluons en Tunisie le premier stade de l'éveil d'un Etat national. Désormais, le Socialisme doit appuyer essentiellement le Mouvement syndical et le Mouvement ouvrier tunisien dans une lutte qui deviendra de plus en plus aigüe avec les nouvelles féodalités du régime, politiques et religieuses, qui aujourd'hui accèdent au pouvoir. Ceci pour obtenir le minimum de législation sociale que les féodaux arabes ont toujours refusé, le minimum d'instruction que l'influence religieuse conteste aux travailleurs tunisiens et qui reste l'impératif de leur émancipation.

*
**

DANS toute l'Afrique du Nord, il convient de dénoncer sans faiblesse le caractère fallacieux, réactionnaire, anti-social de la souveraineté et lui opposer, avec *l'indépendance interne* susceptible de permettre aux Elites autochtones d'accéder aux responsabilités, l'interdépendance du monde moderne, produit de la civilisation et conséquence directe des progrès techniques et sociaux.

Si le Parti doit poursuivre avec force sa dénonciation du « colonialisme », au sens impérialiste et capitaliste du terme, il n'en reste pas moins vrai que, sans l'aide économique de la Métropole, sans des investissements publics pour la production d'énergie et la mise en valeur du territoire, les réformes limitées au domaine politique se retourneront rapidement contre les travailleurs. Mais il faut compter sur une durée assez longue avant que ces derniers, en ayant pris conscience, puissent efficacement intervenir dans la vie publique.

*
**

SOUS l'influence de facteurs multiples et souvent contradictoires, l'Union Française est menacée d'inondation « séparatiste ». Il n'est pas trop tard pour construire les digues nécessaires, et ceci dépend de notre POLITIQUE INTERIEURE.

II. — CONJONCTURE INTERIEURE

L'APATHIE de l'opinion à l'égard des problèmes politiques, « la passivité de la jeunesse », l'antiparlementarisme des nouvelles féodalités économiques et sociales, mettent au premier plan de notre préoccupation la défense de la République.

Il apparaît faux de justifier l'opposition au système actuel en s'appuyant sur l'expérience du capitalisme libéral du XIXe siècle. Il serait dangereux de répéter l'erreur du début du XXe siècle sur les problèmes religieux qui restent et doivent rester une « affaire privée », mais non un mode de division supplémentaire du monde du travail.

*
**

LE Parti doit aujourd'hui comme hier revendiquer les responsabilités du pouvoir pour maintenir et défendre les conquêtes sociales de la Résistance. Il serait trop long d'analyser la politique suivie au cours de cette législature ; néanmoins nous pouvons dire que nous n'étions ni au Gouvernement ni dans l'opposition et que, le plus souvent, nous étions « absents », bien que le « maximalisme » de nos déclarations ait pu prêter à confusion. La seule approbation que nous ayons donnée à un chef de Gouvernement, qui a essayé de nous diviser et qui a eu des réactions personnelles discutables, ne peut nous faire un instant oublier que la force sociale que nous représentons ne peut s'aliéner au profit d'une personnalité, si forte soit-elle. Quelle que soit notre analyse de la composition politique de l'Assemblée, tout ce qui peut cristalliser les forces modérées et conservatrices et vichystes est une erreur de tactique politique.

Le système électoral de « l'apparentement », qui n'est ni plus malhonnête ni plus contestable que les désistements du système majoritaire, a cependant fortement indisposé l'opinion, car le contrat qui devait permettre aux apparentés de « gouverner » ensemble n'a pas été tenu. L'erreur du M.R.P., au début de cette législature, a été de s'aligner sur le R.P.F., promoteur de l'offensive anti-laïque. De cette situation il convient de sortir en recherchant une solution qui pourrait être *l'intégration nationale de l'enseignement du premier degré.*

Le Parti doit rester fidèle à la « proportionnelle » et au scrutin départemental. Par contre, pour lutter contre la multiplication des formations politiques, il doit imposer une réforme constitutionnelle réglementant l'organisation des Partis politiques, et assurant leur reconnaissance légale par la publication de leurs effectifs et de leurs ressources.

*
**

LA majorité de nos concitoyens se réclame plus ou moins directement de la Démocratie socialiste. Celle-ci est entrée dans les mœurs de notre époque ; elle n'est plus le fait d'une minorité éclairée ; par contre, il importe aujourd'hui de réaliser, sous l'impulsion et sur l'initiative du Parti, le regroupement de toutes les forces qui s'en réclament. La « Troisième Force », comme le « Front Démocratique et Social », répondent à un besoin profond, non encore traduit dans la vie publique. Plutôt que de rechercher le salut de la République dans un repli sur soi-même, le Parti doit être l'animateur persévérant du regroupement des forces démocratiques de ce pays. Il doit en toutes circonstances agir en tenant compte du fait qu'il représente une communauté humaine et non une secte. Le Mouvement socialiste, en s'intégrant dans la Nation, doit nécessairement traverser une crise d'adaptation à la période de transition historique que nous vivons. Il ne doit pas se laisser attirer par la facilité d'une opposition qui se retournerait en définitive contre lui-même. Il doit dénoncer la décomposition de la conscience morale des travailleurs, entretenue par les Staliniens, comme l'esprit systématique et inconditionnel de revendications égoïstes et corporatives incompatibles avec les intérêts collectifs.

Le pays a besoin de retrouver sa conscience. C'est au Parti Socialiste que revient cette mission.

LA VALEUR D'UN PROGRAMME EST MOINS DANS LE CATALOGUE DES MESURES QU'IL PROPOSE QUE DANS L'ESPRIT QUI ANIME SES AUTEURS.

PUISSE CE CONGRES NATIONAL NE PAS DECEVOIR L'ATTENTE ANXIEUSE DE LA FRANCE ET DU MONDE LIBRE.



Coll. Fondation Jean-Jaurès

S. E. P.
5, Bd de Strasbourg,
ARRAS (P.-de-C.)

FÉDÉRATION DU LIVRE C.G.T. F.O.

Le Gérant : Georges BRUTELLE.